



Bilan investissement responsable 2019



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



VIRGINIE CHAPRON-DU JEU
Directrice des finances du Groupe

Édito

« L'année 2019 a été placée sous le signe de l'accélération de la prise en compte des enjeux de transition climatique et environnementale. Le Groupe a ainsi élaboré une feuille de route pour se positionner en tant que Banque du climat française, au service de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 défini par le GIEC et la stratégie nationale bas carbone. Cette ambition se traduit dans la création de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* qui nous engage, aux côtés d'autres grands investisseurs mondiaux, à aligner la gestion de nos portefeuilles de placement sur cet objectif. Elle se traduit aussi par des ambitions accrues de la Banque des Territoires et de Bpifrance, pour accompagner la transition des territoires et des entreprises.

En effet, la rentabilité financière ne peut être le seul critère de financement de notre économie. Elle doit aller de pair avec l'impact extra-financier. Le rôle de la Caisse des Dépôts est d'orienter tous ses investissements vers une société plus durable. L'intégration en 2019 des Objectifs de développement durable dans les prises de décisions de tous nos métiers financiers doit ainsi concourir à une relance économique inclusive et accélératrice de la transition vers un monde bas-carbone, dont la crise sanitaire a illustré l'urgence. 2020 et 2021 permettront ainsi de déployer la nouvelle ambition du Groupe : **agir sur tous les territoires pour la cohésion sociale et le développement durable.** »

Sommaire

	3
Les 4 faits marquants de l'année	4
01. Politique et gouvernance	7
1.1. Politique d'investissement responsable	8
1.2. Gouvernance	12
1.3. Engagements auprès des parties prenantes	15
02. Stratégie climatique	20
2.1. Résultats de l'action climatique des métiers financiers	21
2.2. Application des recommandations de la TCFD	27
03. Mise en œuvre	28
3.1. Gestions d'actifs	29
3.2. Banque des Territoires	39
3.3. Bpifrance	46
3.4. Gestion des participations stratégiques	47
3.5. Retraites et solidarité	52
04. Annexes	56

Introduction

Au service de l'intérêt général

La démarche d'investisseur responsable s'inscrit au cœur de la raison d'être du groupe Caisse des Dépôts, définie par la loi française comme « Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays ».

Cette identité se traduit par une conception de la création de valeur plurielle à long terme de son activité, qui recouvre de manière équilibrée la :

- **Valeur financière** : la sécurité des dépôts qui lui sont confiés, le rendement de long terme de son portefeuille, la récurrence de ses revenus ;
- **Valeur immatérielle** : la préservation de la confiance que le Groupe inspire à ses bénéficiaires et à ses partenaires, y compris au niveau territorial ;
- **Valeur sociétale** : l'impact de ses activités sur la société et l'environnement, et la satisfaction des besoins des bénéficiaires finaux qui nourrissent les priorités stratégiques.

Ambition 100% responsable

En cohérence avec cette identité, le Groupe s'emploie, comme investisseur de long terme, à appréhender les opportunités et risques caractérisant ses investissements potentiels et réalisés, avec l'ambition d'investissements 100% responsables.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique d'approfondissement continu, partagée entre

ses différents métiers : les gestions d'actifs, la Banque des Territoires, la gestion des participations stratégiques œuvrant dans le secteur financier (CNP Assurances¹ et STOA²), le financement et le développement des entreprises au travers de Bpifrance, et enfin la gestion des retraites.

Exigences de transparence

Le Groupe rend compte, dans son [rapport d'activité et de développement durable](#) ainsi qu'à travers son [site internet](#), de sa politique d'investissement responsable.

Le détail de cette politique, de ses évolutions et de sa mise en œuvre est présenté dans ce bilan investissement responsable répondant aux exigences de transparence définies par la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'annexe 4 fournit une vision synthétique du lien entre le contenu de ce bilan et les critères d'application de l'article 173-VI.

Dans le rapport d'activité et de développement durable, est également présentée la déclaration de performance extra-financière (DPEF) à laquelle se conforme volontairement la Caisse des Dépôts. Dans ce cadre en 2019, 26 risques significatifs sont identifiés, et font l'objet d'un reporting, dont 3 propres à l'investissement responsable et 1 plus global auquel la politique d'investissement responsable contribue (transition écologique et énergétique). Cette année, ces risques sont suivis par neuf indicateurs.³

Ce bilan s'inscrit également dans l'esprit des recommandations de la *Task force on climate-related financial disclosures* sur le reporting financier des risques liés au changement climatique.

obligations d'entreprises, immobilier de placement), le taux de déploiement de la charte IR sur trois items (prise en compte documentée des données ESG dans la décision d'investissement, niveau et qualité de la collecte de l'analyse d'informations ESG, niveau et qualité du dialogue actionnarial sur des enjeux ESG), de la part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets climatiques et du taux de participation des représentant de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration des filiales et participations stratégiques cotées et non cotées.

¹ Compagnie d'assurance.

² Véhicule d'investissement filiale de la Caisse des Dépôts et de l'AFD destiné à financer des infrastructures dans les pays en développement.

³ Ces neuf indicateurs permettent de suivre les familles de risques suivantes « intégration ESG », « Engagement actionnarial », « Gestion des filiales et participations » et « TEE ». Les indicateurs sont audités par des commissaires aux comptes avant publication, il s'agit : du montant cumulé en faveur de la TEE, de la réduction de l'empreinte carbone sur trois portefeuilles (actions cotées,

Les 4 faits marquants de l'année

Intégration des ODD dans le pilotage stratégique

Depuis 2019, le Groupe restructure sa politique durable autour des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, pour permettre au comité de direction d'objectiver et de piloter la contribution de chacun des métiers à la mission du Groupe, préparant ainsi sa nouvelle ambition « agir sur tous les territoires pour la cohésion sociale et le développement durable ».

Un groupe de travail transverse, missionné par le comité exécutif, a ainsi été chargé :

- D'évaluer les **ODD prioritaires et significatifs**⁴ à l'échelle de chacune des entités, puis du Groupe, et d'améliorer les impacts positifs et négatifs sur ces ODD en mettant en place des plans d'action par entités (phase 1 – finalisée mi-2019) ;
- D'intégrer ces plans aux dispositifs de **pilotage stratégique et financier**, et déployer des indicateurs de suivi (phase 2 – finalisée début 2020) ;
- De définir des **cibles chiffrées** associées à ces plans d'action (phase 3 – en cours).

Ces plans d'action s'appliquent aux métiers financiers, dynamisant la politique d'investissement responsable par la définition des axes de progrès et indicateurs associés notamment sur :

- L'augmentation des financements contribuant directement aux ODD ;
- Le renforcement de l'intégration des ODD dans les décisions d'investissement ;
- Le renforcement de l'engagement actionnarial pour encourager entreprises et collectivités à progresser dans leurs propres contributions ;
- L'encadrement renforcé des activités ayant un impact négatif sur l'atteinte de ces objectifs.

L'ensemble de ce processus a été effectué de manière « *bottom-up* » avec les métiers afin de refléter leurs missions et modes d'intervention. Les conclusions de chaque phase sont discutées et validées par le comité exécutif. Ainsi, toute la gouvernance est impliquée dans cette transformation.



⁴ Les ODD prioritaires sont ceux faisant l'objet d'une dynamique d'amélioration stratégique et nécessitant un pilotage. Les ODD significatifs sont ceux faisant l'objet

d'une vigilance pour ne pas dégrader l'impact du Groupe et nécessitant un suivi.

Réalisation d'une enquête TEE

Renforcer le dialogue actionnarial en faveur du climat et de l'impact environnemental des sociétés fait partie du plan d'action Groupe pour l'ODD 13 (lutter contre le changement climatique) et 9 (promouvoir une industrialisation durable).

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi réalisé en 2019 une enquête d'ampleur auprès de ses sociétés cotées⁵ en portefeuille les plus exposées aux risques et opportunités climatiques, soit 73 sociétés majoritairement européennes, afin de les interroger sur leur exposition et résilience stratégique face à ces risques.

Les entreprises répondantes

représentent **73,2%**

de l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations (cotées) du Groupe

44 sociétés ont répondu à cette enquête, conduisant aux conclusions suivantes⁶ :

- 1/3 des entreprises déclarent publier une analyse du risque de transition.
Pour le Groupe : engager les autres sociétés pour les inciter à produire et publier cette analyse.
- Plus de 50% des sociétés ont utilisé une méthode d'évaluation de l'alignement de leur ambition climatique avec l'accord de Paris.
Pour le Groupe : inciter toutes les sociétés à tester l'une de ces méthodes lorsqu'elle existe pour leurs secteurs, participer à leur développement lorsqu'elle n'existe pas, et à en publier les principales hypothèses et résultats.

- 100% des sociétés *utilities* se sont fixé une production / cogénération électrique à base de charbon proche de 0 d'ici 2050, mais avec des horizons compris entre 2030 et 2050 ou non communiqués.

Pour le Groupe : encourager les sociétés à se fixer un objectif public de production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE, et avant 2050 dans le reste du monde.

- Concernant les expositions aux autres risques de TEE non liés aux émissions, plus de 2/3 des sociétés ont identifié des risques juridiques, de réputation ou de marché.

Pour le Groupe : encourager les sociétés à renforcer leur communication sur leur exposition et gestion de leurs impacts environnementaux.

- Plus d'un tiers des sociétés déclarent être exposées à des risques de déforestation.
Pour le Groupe : inciter les sociétés à prendre des mesures de lutte contre la déforestation.

- Seules 8% des sociétés ont un prix du carbone en ligne avec les estimations scientifiques de prix permettant de limiter le réchauffement sous les 2°C.

La Caisse des Dépôts appelle les États à mettre en place des mécanismes de tarification, directe ou indirecte, des émissions de GES en ligne avec les préconisations scientifiques.

- 64% des entreprises ont été engagées par leurs investisseurs sur leur risque de transition, et indiquent que cela a conduit à améliorer leur transparence et influencer les décisions.

Pour le Groupe : renforcer le dialogue actionnarial et l'appuyer par la politique de vote en assemblée générale.

Plus de **50%** des sociétés investies qui pourraient être exposées aux risques climatiques ont utilisé une méthode d'évaluation de l'alignement de leur ambition climatique avec l'accord de Paris

⁵ Actions cotées et crédits

⁶ Toutes les conclusions sont basées sur les retours des entreprises répondantes uniquement

Vers la neutralité carbone

Le Groupe est engagé dans la réduction de l’empreinte carbone de ses portefeuilles depuis plusieurs années. Face à la hausse continue des températures, il a revu son ambition et **visé désormais la neutralité carbone d’ici 2050, afin de limiter à 1,5°C le réchauffement climatique.**

L’institution est ainsi membre fondateur de la *Net-Zero Asset Owner Alliance (AOA)*, lancée fin 2019 lors du Sommet action climat des Nations unies. L’alliance a notamment été rejointe par CNP Assurances et le Fonds de réserve pour les retraites (FRR), et représente en 2020 plus de 4 000 Md\$ d’actifs sous gestion.

Cette initiative regroupe des investisseurs institutionnels internationaux ayant le même objectif : renforcer et accélérer les engagements pour la mise en œuvre de l’accord de Paris sur le climat.

Pour cela, les signataires s’engagent à assurer la transition de leurs portefeuilles d’investissements pour atteindre la neutralité carbone d’ici 2050. Dans ce cadre, les membres de l’alliance tiendront compte de l’avancée des connaissances scientifiques disponibles et rendront compte des progrès accomplis en se fixant des objectifs intermédiaires réguliers de décarbonation de leurs portefeuilles.

La Caisse des Dépôts s’engage ainsi à se fixer, dès fin 2020, des objectifs tous les 5 ans à partir de 2025, avec des premiers résultats présentés en 2023. Pour atteindre ces résultats, elle compte en particulier sur un dialogue régulier avec les sociétés pour les inciter à mettre en place une stratégie de transition permettant d’atteindre cette neutralité carbone.

Rapprochement avec La Poste

Initiée depuis juin 2018, le rapprochement entre les groupes Caisse des Dépôts et La Poste va permettre de **renforcer la cohésion des territoires et lutter contre la fracture territoriale** sur l’ensemble du territoire.

À la suite de cette opération, le groupe Caisse des Dépôts détiendra 66% du groupe La Poste, donnant naissance début 2020 à un grand pôle financier public, intégrant la Banque Postale, CNP Assurances, ainsi que la SFIL⁷ spécialisé notamment dans le financement au secteur public local.

Ce bilan investissement responsable portant sur l’exercice 2019, la Banque Postale et la SFIL n’y sont pas consolidées, mais la politique d’investisseur responsable de CNP Assurances y est précisée.

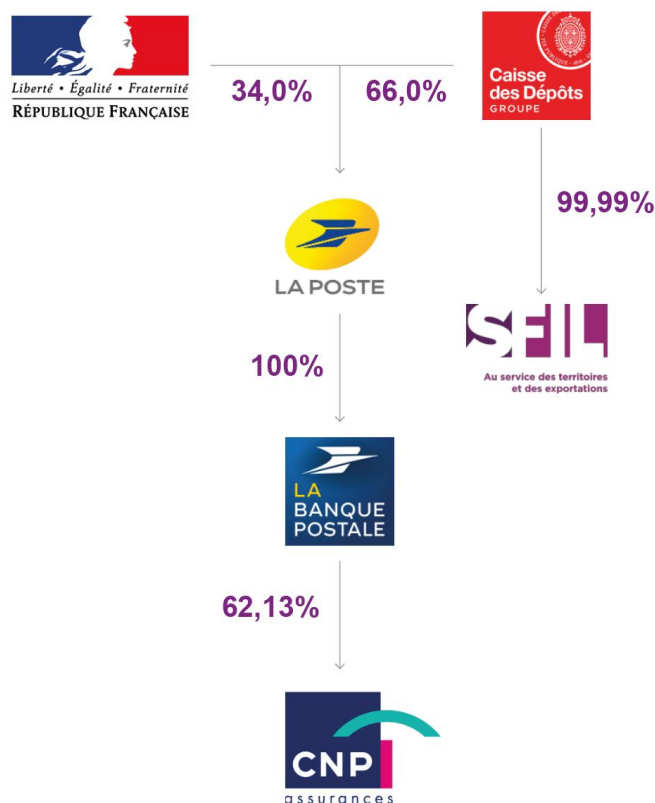
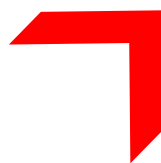


Schéma cible du rapprochement 2020

⁷ L’opération d’intégration de la SFIL est prévue pour 2020 et n’est pas encore effective à ce jour.



01

**Politique et
gouvernance**

Politique d'investissement responsable

1.1

Une stratégie d'investissement ancrée à long terme

La Caisse des Dépôts a une politique de gestion d'actifs prudente, de long terme et contracyclique. Elle est définie à travers la planification financière pluriannuelle (allocation stratégique), déclinée dans les programmes annuels d'investissement. Elle prévoit ainsi :

- Une détention sur le long terme ;
- L'exclusion de certains types de produits et instruments (ex : *hedge funds*) ;
- La limitation du recours aux produits dérivés pour des besoins de couverture ;
- Des positions non spéculatives.

La politique d'investissement responsable s'intègre dans cette approche de long terme.

2. **Le suivi engagé** des investissements, notamment par un dialogue continu avec le management des sociétés et le vote en assemblée générale pour y promouvoir de bonnes pratiques ESG ;
3. **L'exclusion** des portefeuilles des actifs dont les activités ou la gestion ne répondent pas aux principes fondamentaux contenus dans les traités et conventions ratifiés par la France.

Régulièrement actualisée par le comité de direction du Groupe, la charte investissement responsable a vocation à couvrir l'ensemble des métiers d'investissement.

Certains enjeux, prioritaires pour l'ensemble des portefeuilles, ont également fait l'objet d'approfondissements se traduisant par des politiques thématiques. Ces principes, associés à la charte d'investissement, constituent la politique d'investisseur responsable de la Caisse des Dépôts :

Une charte transversale

Le groupe Caisse des Dépôts s'est doté d'une charte d'investissement responsable (IR), dès 2012, qui énonce **les grands principes le guidant dans la gestion de ses portefeuilles financiers et de ses investissements dans les entreprises et territoires**. Trois principes complémentaires y sont définis pour traduire la vision Groupe d'une finance durable en actes concrets dans les processus d'investissement :

1. **L'analyse et la prise en compte** des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et de gestion d'actifs ;

Des principes de gouvernance

Les principes de gouvernance des entreprises cotées, fondent les positions de la Caisse des Dépôts lorsqu'elle remplit ses responsabilités d'actionnaire au travers des votes en assemblée générale. Un document venant préciser les grandes lignes de votes appliquées par la Caisse des Dépôts est désormais en ligne également.

Le droit de vote est systématiquement exercé lors des assemblées générales.

Ces principes servent également de base au dialogue avec les sociétés cotées françaises et étrangères dont elle détient des titres en

portefeuille, et avec les autorités de marché et organismes de place.

Des principes d'exclusion

Le Groupe s'emploie à prévenir les risques financiers, juridiques et de réputation qui découleraient d'investissements au sein de juridictions reconnues comme faiblement réglementées, non transparentes ou non coopératives en matière de fraude fiscale, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'une liste d'interdiction d'opérer dans les pays de la liste des États et territoires non coopératifs (ETNC) établie par Bercy, ainsi que dans les juridictions à l'encontre desquelles le Groupe d'action financière (GAFI) appelle à des contre-mesures afin de protéger le système financier international.

Ces principes d'exclusion normative s'appliquent à tous les actifs gérés en direct et s'étendent progressivement à la gestion indirecte (fonds de capital investissement, fonds indiciels, etc.). **Des exclusions sectorielles** viennent les compléter :

- Mines antipersonnel et bombes à sous-munitions ;
- Tabac ;
- Charbon thermique, dont l'exclusion a encore été renforcée cette année (p. 26).

Des engagements climatiques et environnementaux

Défis sociétaux majeurs, l'urgence du dérèglement climatique et de la dégradation exponentielle de la biodiversité ont un impact croissant sur la vie des citoyens, sur les activités des entreprises, ainsi que sur l'ensemble des territoires dont ils éprouvent la résilience. À l'échelle mondiale, la stabilité des systèmes écologique, démographique, économique, financier et sociopolitique, qui sont interdépendants, est affectée.

En 2017, le Groupe s'était engagé sur une feuille de route 2°C. En 2019 il réhausse son ambition en accroissant progressivement la résilience de l'ensemble de ses portefeuilles d'actifs et en engageant **une démarche vers une allocation entièrement décarbonée d'ici à 2050.**

À ce titre, une nouvelle politique climat Groupe a été publiée et amorce le renforcement de ces engagements, qui sera poursuivi en 2020. Pour cela, des groupes de travail pluridisciplinaires sont régulièrement réunis afin de déployer et renforcer des plans d'action dédiés à leurs métiers respectifs.

Les résultats de politique climat sont présentés en seconde partie de ce rapport.

[Retrouvez toutes les informations sur les principes et doctrines d'investissement responsable sur le site internet](#)



©sodawhiskey - stock.adobe.com

Des métiers diversifiés

Les cinq métiers du groupe Caisse des Dépôts déclinent cette politique d'investisseur responsable, ainsi que ses principes, selon leur objet social, le mode de gestion de leurs portefeuilles et les différentes classes d'actifs gérées.

Gestions d'actifs

Le métier des gestions d'actifs est un contributeur clé aux résultats du Groupe, lui fournissant les moyens de remplir ses missions d'intérêt général.

Ce métier est composé du département de placements financiers de la Caisse des Dépôts et de sociétés de gestion filiales :

- CDC Croissance, gérant de fonds actions accompagnant la croissance des petites et moyennes entreprises sur le long terme ;
- La Société Forestière, gérant d'actifs forestiers privés qui propose à ses clients une gestion durable de leur patrimoine ;
- CDC Investissement immobilier, gérant du portefeuille d'investissement en immobilier de placement.

Les portefeuilles de placement (actions cotées et non cotées, obligations, immobilier, actifs monétaires, forêts) sont gérés⁸ dans une optique de long terme et pour l'essentiel en gestion directe et active. Les enjeux ESG sont intégrés au processus de gestion de l'ensemble de ces portefeuilles, avec l'objectif d'analyser systématiquement ceux associés aux activités.

Concernant le climat en particulier, la stratégie des gestions d'actifs est basée sur la politique climat Groupe (p.20) avec des engagements sur :

- L'exclusion du charbon thermique ;
- L'engagement actionnarial ;
- La réduction de l'empreinte carbone ;

Banque des Territoires

Elle investit, principalement sous forme minoritaire, dans des projets, actifs et sociétés qui contribuent au développement durable des territoires et à la lutte contre les fractures territoriales : immobilier, infrastructures, entreprises publiques locales (EPL), entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que fonds d'investissement dédiés.

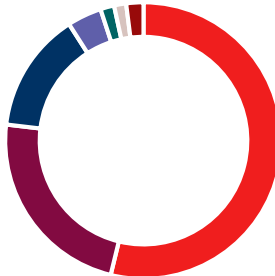
Pour toutes ses activités, la doctrine d'intervention de la Banque des Territoires⁹ expose les modalités de ses interventions.

Encours d'investissements de l'Établissement public à fin 2019

Les métiers investissent dans des actifs diversifiés, à plus de 99% placés sur les marchés développés. La gestion d'actifs présente un taux global de rotation de ses portefeuilles de 5,9%.

Par soucis de lisibilité et de comparabilité, la valeur de Bpifrance et des filiales et participations stratégiques détenues par le métier de gestion des participations stratégiques ne sont pas intégrées dans ce graphique (à l'exception de STOA), même si la charte IR s'applique également à ces métiers.

- Obligations souveraines - 54%
- Actions cotées - 23%
- Obligations corporate - 14%
- Immobilier - 4%
- Infrastructures - 2%
- Capital-investissement - 1%
- Autres - 2%



⁸ Pour le compte propre de la Caisse des Dépôts et les mandats de gestion de l'épargne réglementée qui lui sont confiées.

⁹<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-11/2019%2010%2029%20FIN%20doctrine%20BDT-web.pdf>

Un plan à moyen terme 2019-2024 et son volet extra-financier vient compléter cette doctrine, définissant des objectifs et trajectoires d'engagement sur les différents secteurs d'activités pour mesurer les externalités des interventions et piloter l'évolution des portefeuilles.

Le déploiement opérationnel progressif d'un nouvel outil de cotation de nouveaux projets d'investissements (flux), conçu pour fournir une vision *ex-ante* à 360° du projet (alignement stratégique, performance financière, évaluation des risques, externalités extra-financières) et de ses caractéristiques ESG, va également permettre de prendre en compte la dimension du développement durable lors de la prise de décision sur des nouveaux engagements d'investissement.

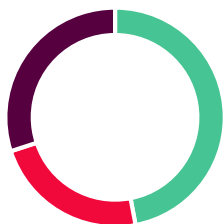
Bpifrance

La Banque publique d'investissement est la filiale à parité de l'État et de la Caisse des Dépôts dédiée au financement et au développement des entreprises françaises, notamment en accompagnant leur développement international.

Dans cette mission, Bpifrance prend des participations minoritaires, directement et en fonds de fonds, dans des entreprises de toutes tailles. L'objectif premier de sa démarche d'investissement responsable est d'encourager

Encours d'investissements de Bpifrance à fin 2019

- Actions cotées - 47%
- Capital investissement direct - 23%
- Capital investissement indirect - 30%



les entreprises à développer une politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) adaptée à leur stade de développement.

En outre, elle applique les exclusions sectorielles et normatives fixées par le Groupe.

Gestion des participations stratégiques

Ce métier est en charge des projets d'acquisition, de cession et du pilotage des filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts. Le métier accompagne leur développement dans le respect de la politique actionnariale reposant sur trois critères : l'intérêt à long terme des entreprises et de leurs parties prenantes, l'intérêt patrimonial de la Caisse des Dépôts, et l'intérêt général.

Plus particulièrement, deux institutions financières ont une importante activité d'investissement et s'inscrivent donc dans la politique d'investissement responsable du Groupe, il s'agit de CNP Assurances et STOA, spécialiste de l'investissement de long terme dans des projets d'infrastructures et d'énergie dans les pays en développement.

Retraites et solidarité

La direction des retraites et de la solidarité propose à ses clients une offre de services globale et modulable en gestion financière et extra-financière.

Elle offre notamment aux clients soucieux d'intégrer des critères ESG dans leurs décisions d'investissement un accompagnement dans la mise en place de démarches en matière d'investissement socialement responsable et de transition écologique et énergétique (TEE). C'est le cas particulièrement avec le régime de retraite complémentaire Ircantec.

Gouvernance

1.2

Intégration et suivi

Les instances de gouvernance du Groupe – le comité exécutif et la commission de surveillance- supervisent et valident le développement de la politique d'investissement responsable du Groupe.

Ces délibérations sont préparées, dans le cadre d'une instance d'information et de coordination, par « le réseau des investisseurs responsables » fédérant les responsables des équipes d'investissement, fonctions supports et expertises ESG. La directrice des finances, responsable du service Politique Durable qui coordonne la politique d'investissement responsable et anime ce réseau, assure ainsi la présentation des travaux au comité exécutif.

En 2019, une nouvelle étape est franchie dans l'intégration des enjeux ESG aux dispositifs de pilotage du Groupe par leur intégration dans l'élaboration du cadre de l'appétit aux risques du groupe Caisse des Dépôts.

Par ailleurs, les objectifs stratégiques annuels des entités en matière d'investissement responsable sont traduits dans les objectifs des managers et, le cas échéant, des équipes, l'investissement responsable étant une part entière des métiers d'investissements « classiques ». La Caisse des Dépôts définit ainsi des objectifs collectifs et individuels à la majorité de ses gérants, se traduisant dans la part variable de leur rémunération.

¹⁰ Media en ligne du développement durable et labélise des produits financiers d'après des critères ESG, filiale de la Caisse des Dépôts.

Formations

Former ces équipes de gestion au développement et à la mise en œuvre de cette politique est un véritable enjeu.

Des formations consacrées à la finance responsable leur sont ainsi proposées, de manière récurrente et en accompagnement du développement de la politique IR. En 2019 une formation délivrée par Novethic¹⁰ sur les ODD a ainsi été suivie par plus de 90% des gérants de la Caisse des Dépôts. En 2020, le focus se fera sur les enjeux de biodiversité, en accompagnement d'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action biodiversité.

Au sein de Bpifrance, une formation en ligne est proposée à toutes les équipes d'investissement, afin de se familiariser avec l'outil d'aide à l'analyse ESG mis à leur disposition permettant d'identifier les risques et évaluer l'entreprise avant investissement.

Ces formations viennent compléter le dispositif de formation en ligne, à destination des administrateurs du Groupe, suivi chaque année par une centaine de collaborateurs, notamment ceux représentant Bpifrance au dans les instances de gouvernance de participations de toutes tailles.

Comité de direction et Commission de surveillance Groupe

Définition et contrôle de la stratégie ESG, actualisation de la charte d'investissement responsable du Groupe et des politiques thématiques associées

Direction des finances du Groupe

Service Politique durable

coordonne le développement et le pilotage et le suivi de la stratégie IR du Groupe

Gestions d'actifs

Placements financiers

Comité trimestriel de gestion
suivi de la performance ESG des portefeuilles

CDC Croissance

Comité de direction
mise en place d'objectifs de la démarche ESG
Comité d'investissement
mise en œuvre de la stratégie ESG

CDC Investissement immobilier

Direction de la maîtrise d'ouvrage et du DD
suivi des engagements DD des immeubles en gestion et en développement, et des pratiques de la société de gestion

Société Forestière

Conseil d'administration
validation et supervision du plan stratégique
Direction administrative et financière / Direction technique
déploiement des « Solutions fondées sur la forêt » et pilotage de la politique RSE

Banque des Territoires

Comité de direction
pilotage stratégique de la direction de l'investissement et ses départements métiers

Comités d'engagement
accord sur les nouveaux engagements

Pôle stratégie durable et évaluation
pilotage de l'intégration ESG

Bpifrance

Direction DD & RSE
pilotage et déploiement de la politique IR et RSE

Participations stratégiques

CNP Assurances

Comité ISR
bilan de la mise en œuvre et proposition d'évolutions

Comités des investissements et d'allocation stratégique
validation des évolutions

STOA

Comité Investissement Consultatif et CA
validation de l'adéquation du projet avec la procédure E&S et Climat

Département E&S
évaluation et suivi des projets dans le respect de la procédure E&S et climat

Retraites et solidarité

Département financier
élaboration, contrôle et suivi de l'application des stratégies ISR et climat

Départements Investisseurs

Application de la politique IR au processus d'investissement

Direction des risques

Suivi des exclusions ESG, définition des limites d'exposition intégrant des critères ESG

Sociétés de gestion

Application de la politique ISR (mandat) ou de leur politique ISR (fonds ouverts) d'investissement

Recherche académique et groupes de place

Production d'études et mise en avant de bonnes pratiques permettant l'amélioration continue de la démarche investisseur responsable

Recherche ESG (agences de notation, courtiers)

Production d'analyses ESG complétant les analyses internes

■ Réseau des Investisseurs Responsables interne ■ Conseil et gestion externe

Indicateur de déploiement

Année après année, le Groupe évalue le déploiement de sa politique d'investissement responsable grâce à des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre, par ses différentes équipes, des processus opérationnels qui la composent.

Le déploiement de la politique IR est ainsi évalué par et pour chaque équipe à partir de critères prédéfinis sur trois domaines : les engagements pris, la mise en œuvre de la politique d'investissement IR, et la mobilisation des équipes, qui sont notés puis agrégés. Une évaluation à 100% signifie que les différentes équipes de gestion intervenant sur une classe d'actifs assurent une mise en œuvre exhaustive de la politique IR Groupe.

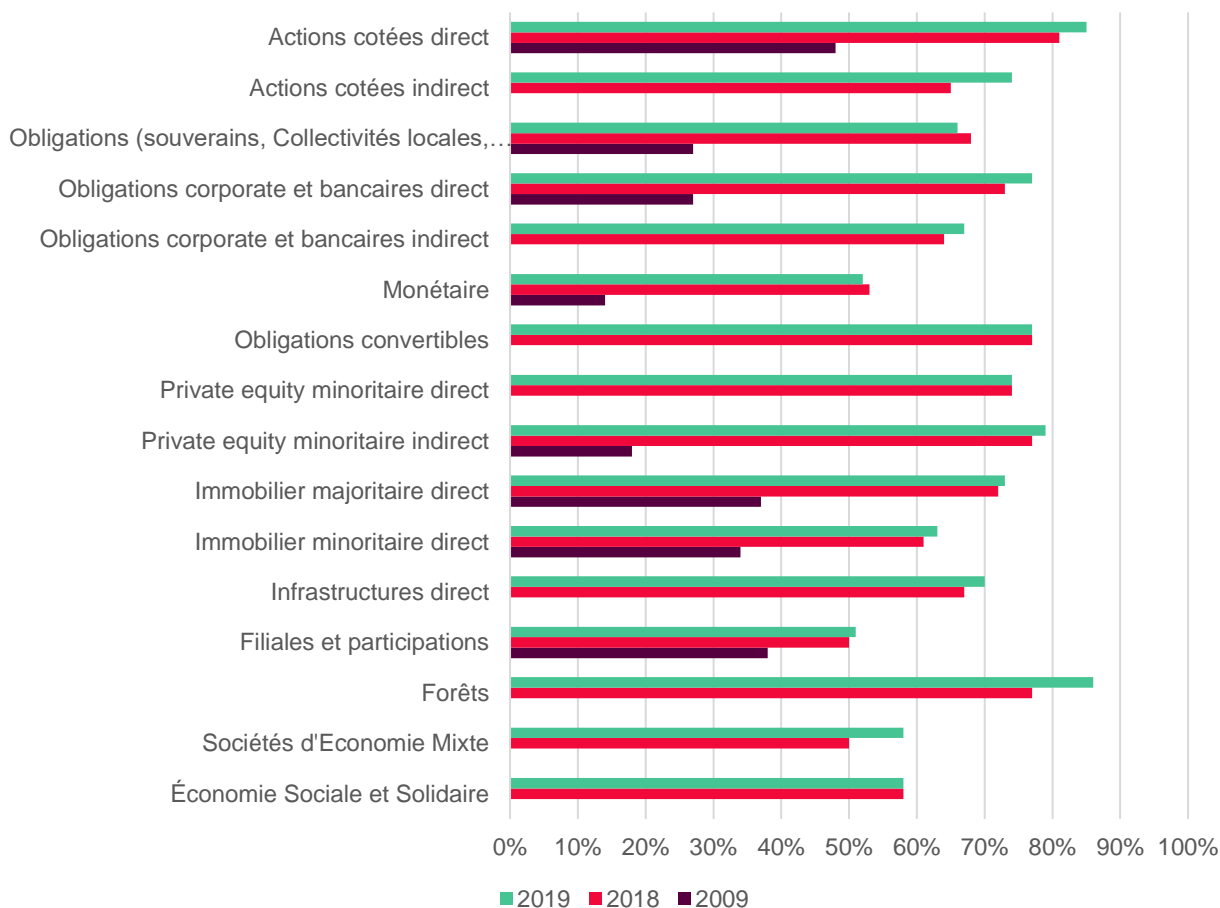
En 2019, l'engagement de neutralité carbone via l'initiative AOA a permis de **renforcer les ambitions climatiques sur les classes d'actifs cotées gérées en direct**.

L'intégration des équipes de gestion dans l'élaboration du plan d'action du Groupe en faveur des ODD, accompagnée de formations sur ce sujet, a de même renforcé leur mobilisation.

En matière de mise en œuvre, les équipes de gestion ont renforcé la démarche pour la sélection et le suivi des fonds investis en actifs cotés, via le renforcement des *due diligences* ESG, la mise en place d'une notation formalisée et d'un seuil d'exclusion en deçà d'un score minimum.

La baisse sur les obligations souveraines s'explique, quant à elle, par une mobilisation de place moins importante que l'année précédente et par un durcissement de l'échelle d'évaluation de l'indicateur.

Évolution 2009-2019 de l'indicateur de déploiement de la Charte d'investissement responsable du Groupe



Engagements auprès des parties prenantes

1.3

Être transparent

Le Groupe s'inscrit dans une démarche de transparence auprès des souscripteurs et partenaires.

En plus du rapport annuel et de développement durable Groupe et de ses suppléments, le rapport annuel du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts offre une transparence particulière sur la gestion de l'épargne réglementée.

Concernant les filiales investisseuses, elles rendent publiques leur politique d'investisseur responsable en ligne sur leur site internet respectif et dans leurs rapports respectifs.

Notamment, pour informer ses assurés sur l'intégration de critères ESG dans sa gestion d'actifs, CNP Assurances a choisi depuis 2011 de l'indiquer dans les bulletins de situation annuelle. En 2019, plus de 11 millions de courriers à destination des assurés mentionnent l'adhésion de CNP Assurances au Pacte mondial et sa stratégie d'investisseur responsable.

En tant que gestionnaires d'actifs, CDC Croissance et la Société Forestière fournissent également à leurs investisseurs un reporting ESG au moins une fois par an et à la demande. La charte de gestion durable des forêts de la Société Forestière fait partie de la convention de gestion avec ses clients.

Reportings institutionnels traitant des enjeux ESG

Groupe Caisse des Dépôts	Bpifrance	CNP Assurances	STOA
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel et de développement durable et son supplément - Bilan Investissement responsable (Article 173.6 de la loi TECV) - Rapport annuel du fonds d'épargne - Rapport de transparence des PRI 	Rapports annuels : <ul style="list-style-type: none"> - Bpifrance investissement - Bpifrance Participations Bpifrance SA - Rapport de transparence des PRI - Démarche d'investisseur responsable¹¹ 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan RSE - Rapport sur l'investissement responsable (Article 173.6 de la loi TECV) - Rapport de transparence des PRI 	Rapport ESG et impact ¹²
www.caissedesdepots.fr	www.bpifrance.fr	www.cnp.fr	www.stoainfraenergy.com

¹¹ La démarche IR de Bpifrance concerne l'investissement direct dans les entreprises et l'activité fonds de fonds : <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/Fonds-propres2/Fonds-directs-Bpifrance> et à son activité de fonds de fonds : <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/Fonds-propres2/Les-fonds-de-fonds>

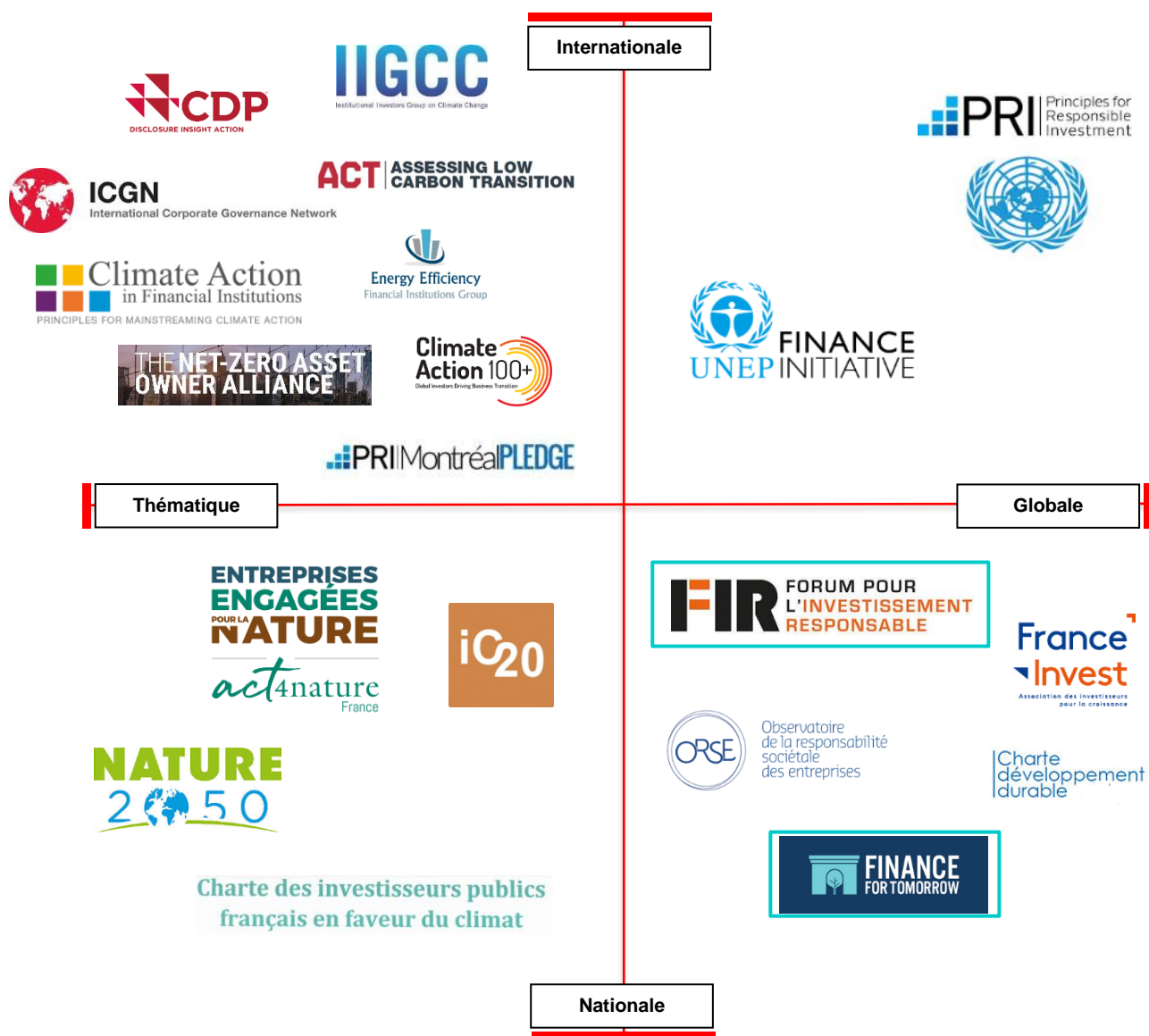
¹²https://www.stoainfraenergy.com/sites/default/files/Rapport_ESG_Impact_2020.pdf

Avoir un rôle de place actif

La Caisse des Dépôts est l'un des membres fondateurs des Principes pour l'investissement responsable (PRI), initiative des Nations unies dont les signataires s'engagent à intégrer les problématiques ESG dans leurs décisions d'investissement. Elle encourage ses filiales et participations à y adhérer et effectue, ainsi que chacune de ses filiales financières, un

reporting annuel détaillé sur la mise en œuvre de ces principes.

La Caisse des Dépôts et ses filiales sont également membres ou soutiennent de nombreuses autres initiatives collaboratives, nationales ou internationales, en faveur d'une finance plus durable :



Les initiatives encadrées sont celles où un membre du Groupe participe à leur gouvernance

Promouvoir des pratiques responsables

La diversité des métiers du Groupe lui permet d'agir de l'échelle locale à l'échelle internationale, auprès des initiatives de place mais aussi auprès des collectivités territoriales.

A l'international :

Le Groupe est très actif au sein du réseau international des Principes pour l'investissement responsable (PRI) avec en 2019 :

- La signature contre la déforestation et les incendies de forêts en Amazonie ;
- La participation aux groupes de travail en charge d'étudier l'intégration des ODD dans les infrastructures, au comité consultatif sur la refonte du reporting PRI, et à celui en charge de promouvoir l'intégration ESG dans les notations de crédit ;
- L'encouragement systématique des sociétés de gestions à devenir signataires des PRI.

Cette année, la mobilisation de STOA s'est également traduite par la signature des *Operating principles for impact management* d'IFC, ainsi que par sa participation à *Climate action in financial institutions*.

En Europe :

Le Pôle Europe promeut les positions du Groupe sur les initiatives communautaires concernant la finance durable et favorise l'accès des entités du Groupe aux financements européens déployés au titre de la transition écologique et énergétique.

Il anime un groupe de travail interne au sein duquel sont évoquées toutes les initiatives européennes en matière de finance durable et où sont préparées les positions du Groupe. En 2019, ces positions ont concerné notamment les consultations européennes relatives à la taxonomie des actifs durables, l'actualisation des lignes directrices relatives à l'application

de la DPEF¹³ ou encore le court-termisme au sein des marchés financiers.

Le Groupe promeut ses positions à l'échelon européen sur ces sujets à travers plusieurs leviers : outre les relations avec les autorités françaises en charge des questions européennes, avec la Commission européenne, le Parlement européen et la société civile, il partage ses positions autant que possible avec ses homologues européens et avec l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI) qu'il préside.

Enfin, le Groupe mobilise des financements européens au service de la transition énergétique et écologique. Il prend déjà part à de multiples initiatives et se prépare au déploiement en France du futur programme d'investissement européen « InvestEU ». À ce titre, il se mobilise pour concevoir les instruments financiers au concours de la transition énergétique et écologique qui pourront bénéficier de ce programme. Il participe aussi à l'élaboration de la méthodologie d'analyse de durabilité des projets qui seront financés.

En France :

- Participation de la Caisse des Dépôts et de Bpifrance aux travaux de la commission ESG de France invest (refonte d'un rapport annuel commun aux principaux LPs français) ;
- Présidence de la commission investissement responsable de l'Af2i assurée par un responsable de la Caisse des Dépôts ;
- Vice-présidence du FIR et coanimation d'un groupe de travail du FIR sur l'intégration des enjeux ESG dans l'allocation d'actifs ;
- Participations à des groupes de place sur le rôle de la forêt et son évolution au regard du développement durable ;
- Membre du jury 2019 du prix de la recherche européenne récompensant les meilleurs travaux de recherche européens sur la finance et le développement durable ;
- Promotion continue de pratiques responsables par la plateforme [Novethic](#), expert de la finance durable et média de référence dans le domaine du développement durable.

¹³ Plus d'informations sur la DPEF du Groupe dans son rapport d'activité et de développement durable.

Au plus proche des territoires :

- Implication dans les réflexions externes sur l'investissement à impact dans le secteur de l'innovation sociale et territoriale (mise à disposition d'outils ouverts, partenariats...);
- Accompagnement de l'État et des collectivités territoriales pour du numérique inclusif, de l'immobilier à meilleure performance énergétique et environnementale, de la mobilité innovante et durable, le déploiement et l'augmentation des capacités de production

d'énergies renouvelables, et le soutien aux entreprises de l'ESS et de réseaux associatifs ;

- Accompagnement des projets structurants pour les territoires, y compris via le dispositif des Contrats de Transition Ecologique / territoires post-charbon avec la participation des collectivités territoriales et d'autres partenaires (l'ADEME) ;
- Elaboration d'un nombre d'outils mis à disposition des EPL pour les aider à l'élaboration d'une stratégie RSE.

Publier des études structurantes

Novethic, filiale du groupe Caisse des Dépôts, et I4CE, association soutenue par ce dernier, participent activement à la publication d'études, à échelle française et européenne et souvent en partenariat avec d'autres institutions, sur les sujets de développement durable et d'investissement responsable. Avec notamment en 2019 :

Novethic :

- Deux études¹⁴ analysant l'approche des investisseurs concernant la prise en compte des ODD ;
- Deux panoramas sur le **marché des fonds durables 2019** et du **marché des fonds thématiques 2018** analysant et quantifiant l'offre de fonds durables du marché français ;
- **173 Nuances de reporting Saison III, le Spin-off climat**, troisième édition de son analyse des rapports climat et ESG des principaux investisseurs institutionnels français ;
- **Europe : les promesses des fonds d'actifs verts non cotés**, présentant avec l'ADEME les résultats de l'étude permettant de quantifier les montants investis dans des actifs verts par plus de 200 fonds européens.

I4CE – *Institutes for climate economics* :

- **Suivi des investissements pour la transition énergétique** qui compare les méthodologies et des investissements français et allemands ;
- **Pour une autre approche du risque climatique en finance – Tenir pleinement compte des incertitudes** est une étude proposant une base de discussions sur des outils alternatifs de prise de décision financière pour intégrer les incertitudes des risques climatiques ;
- **Edition 2019 du Panorama des financements climat** dressant l'état des lieux des investissements entrepris par les pouvoirs publics, les ménages et les entreprises en faveur du climat ;
- **Un cadre pour l'Alignement avec l'accord de Paris : Pourquoi, quoi et comment pour les institutions financières ?** Mené conjointement avec le think tank Climate Policy Initiative, ce document propose un cadre aux institutions financières cherchant à aligner leurs stratégies et activités avec l'accord de Paris ;
- **Panorama domestique de la finance climatique : pourquoi l'approche systémique de la finance climatique est-elle importante ?** Dans ce « *policy brief* », **WiseEuropa, New Climate Institute** et **I4CE** présentent une vue d'ensemble de la manière dont le suivi systématique de ces flux peut aider, grâce à des données quantitatives, les gouvernements et les autres parties prenantes à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux.

¹⁴https://www.novethic.fr/fileadmin//user_upload/tx_ausynovethicetudes/pdf_complets/Novethic-ODD-un_rendez-vous_manqu%C3%A9_entre_entreprises_et_investisseurs-2019.pdf,

https://www.novethic.fr/fileadmin//user_upload/tx_ausynovethicetudes/pdf_complets/Novethic-ODD-nouveau_r%C3%A9f%C3%A9rentiel_pour_les_investisseurs_institutionnels_engag%C3%A9s-2019.pdf

Engager les entreprises en portefeuille

En rencontre bilatérale

Les gérants abordent systématiquement des sujets ESG lors de leurs rencontres avec les dirigeants d'entreprises cotées afin de les inciter à progresser en la matière. Pour les entreprises non cotées, notamment soutenues par Bpifrance, ces échanges sont alimentés par les résultats d'enquêtes ESG annuelles menées auprès des entreprises, directement ou par l'intermédiaire des sociétés de gestion.

67 entretiens ciblés (54 en 2018) ont été menés avec pour objectifs de préparer les assemblées générales

85% des entreprises cotées du portefeuille de la Caisse des Dépôts engagées en direct sur un enjeu ESG (trajectoire climatique, enjeux sociaux des chaînes d'approvisionnement...)

Par le vote

Outre ce dialogue avec le management des sociétés, la Caisse des Dépôts et Bpifrance exercent systématiquement leur droit de vote lors des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille, et s'opposent aux résolutions qui vont à l'encontre de leurs principes de gouvernance. Elles peuvent ainsi voter en faveur de résolutions externes, non soutenues par le conseil d'administration des sociétés, si ces résolutions sont conformes aux principes de votes et aux priorités stratégiques. Pour faciliter ce dialogue, un document venant préciser auprès des parties prenantes les [grandes lignes de votes appliquées par la Caisse des Dépôts](#) a été publié en 2019.

La position de la Caisse des Dépôts sur chaque résolution est définie à la suite d'une analyse interne de ces résolutions au regard d'un guide de vote fixant les règles détaillées à appliquer. Ce guide est établi en fonction des standards de marché et des recommandations d'experts, et mis à jour annuellement.

Bilan 2019

La Caisse des Dépôts effectue chaque année une revue et une actualisation globale de sa politique de vote. En 2019, les principales évolutions ont concerné :

- Le renforcement des exigences en matière de taux d'indépendance des conseils ;
- L'augmentation du seuil minimum de féminisation des conseils de 20% à 30% ;
- Des précisions sur les règles de disponibilité des membres des conseils (cumul des mandats, taux d'assiduité minimum de 75%) ;
- La révision des règles sur les plafonds de rémunérations variables et l'encadrement des rémunérations exceptionnelles
- Le renforcement des règles sur les clauses de non-concurrence ;
- Une révision des règles pour les résolutions externes avec notamment un soutien renforcé sur les résolutions environnementales.

Si le dialogue engagé de manière informelle ou par le biais de la procédure de vote formalisée s'avère infructueux, des décisions de désinvestissement peuvent intervenir.

Retrouvez la totalité des résultats dans le [rapport sur l'exercice des droits de votes](#)

19 818 résolutions votées

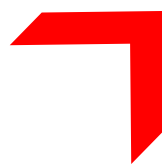
- Pour - 81%
- Contre - 18%
- Absention - 1%



Répartition des votes négatifs

- Composition du Conseil - 37%
- Rémunérations - 29%
- Opérations sur capital - 12%
- CAC - 9%
- Autres - 13%





02

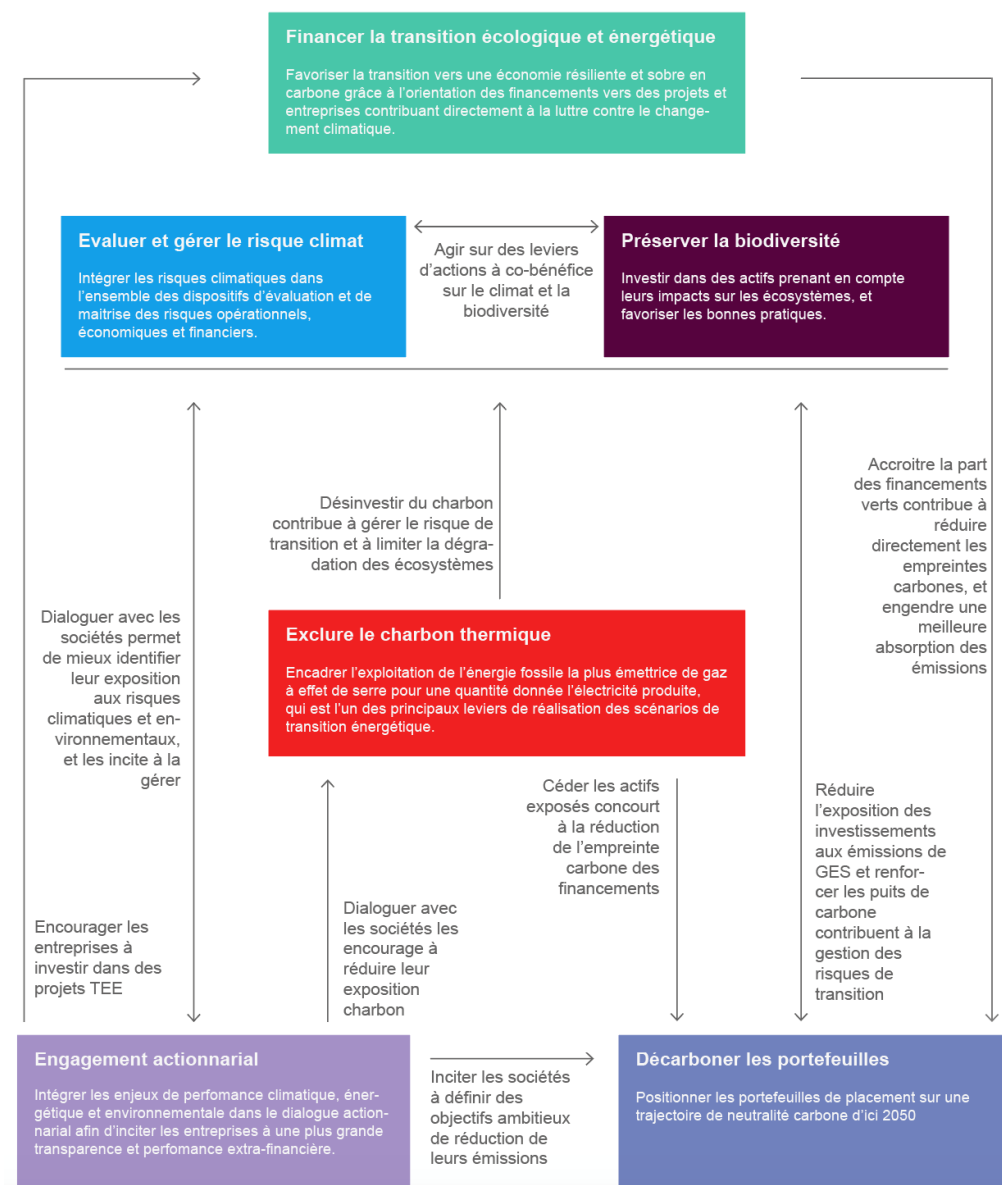
Stratégie climatique

Résultats de l'action climatique des métiers financiers

2.1

La politique climatique des métiers financiers Groupe repose sur 6 leviers d'action concomitants pour encourager la transition de l'économie réelle vers la neutralité carbone, permettant de cantonner le changement climatique à une hausse mondiale des températures sous 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle. Dans son approche des enjeux climatiques, le Groupe s'efforce de prendre en compte les conséquences économiques, industrielles, sociales, et environnementales des scénarios de transition conduisant à la maîtrise effective du risque climatique, tout comme les conséquences d'une absence de transition conduisant à de graves impacts humains, environnementaux et économiques.

Des objectifs sont en cours de renouvellement pour concrétiser son ambition d'être la banque du climat française. Ils seront intégrés au plan d'action ODD.



Un financement accru de la transition

20Md€ en faveur de la TEE

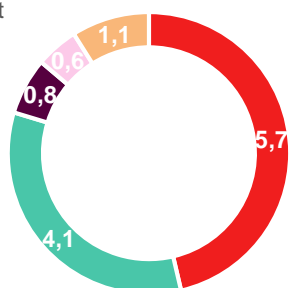
Le groupe Caisse des Dépôts favorise la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone en orientant ses financements vers des projets bas carbone, dont :

- La mobilité innovante et intelligente, ville durable ;
- La production d'énergies renouvelables et les réseaux intelligents ;
- Des solutions d'efficacité énergétique pour l'immobilier et l'industrie ;
- Des entreprises de la transition écologique et énergétique.

La Caisse des Dépôts et Bpifrance se fixent pour objectifs de consacrer 18 Md€ au financement de la transition entre 2018 et 2020. En intégrant également les placements financiers verts via le métier de Gestion d'actifs de l'Établissement public, l'objectif de financement contribuant à la TEE est porté à 20 Md€ d'ici fin 2020. A fin 2019, 12,3 Md€ ont déjà été engagés.

Financements en faveur de la TEE 2018-2019 (en Md€)

- Rénovations énergétiques et constructions exemplaires
- Energies renouvelables
- Transition et adaptation des collectivités locales
- Efficacité énergétiques des entreprises
- Autres dont investissements dans des obligations vertes et forêts



Des obligations vertes, sociales et durables

A la suite de l'émission de sa première obligation verte en 2017, la Caisse des Dépôts a émis à l'été 2019 une obligation durable de 500 M€ sur 5 ans, finançant une cinquantaine d'actifs à bénéfice environnemental ou social. Ces émissions amènent, parmi d'autres formes d'additionnalité, les équipes d'investissements territoriaux à renforcer leur démarche ESG en développant la mesure d'impact des projets.

Une utilisation du LDDS 100% verte

Fin 2017, l'État français, qui définit le mandat de gestion confié à la Caisse des Dépôts concernant l'épargne centralisée issue des livrets réglementés, demande à celle-ci de rendre compte de l'orientation des sommes collectées sur le livret de développement durable et solidaire (LDDS) vers le financement de projets ayant un impact climatique favorable.

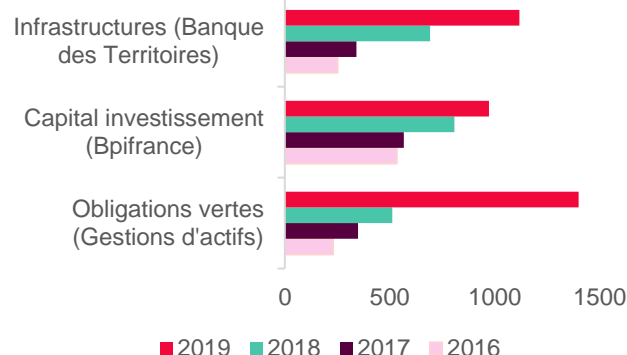
Sur la période 2017-2019, la collecte nette de l'épargne sur le LDDS de 6,5 Md€ a permis d'accorder 7,46 Md€ de prêts TEE et d'investir dans près d'1 Md€ d'obligations vertes. L'engagement est dépassé.

1€ placé sur le LDDS
=
1€ pour un projet vert

[Plus d'informations sur le Livre de développement durable et solidaire dans le rapport annuel du Fonds d'épargne](#)

La croissance continue des flux de financements du Groupe en faveur de la TEE permet la croissance de la part verte de son bilan.

Encours d'investissements verts par classe d'actifs (M€)

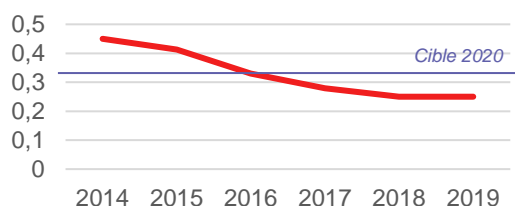


Des portefeuilles de plus en plus décarbonés

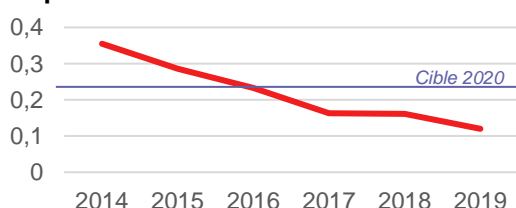
Portefeuilles	Objectif 2020 de réduction des émissions de GES (scope 1 et 2)	Résultat 2019
Actions cotées direct - Groupe	-20%	-43,5%
Obligations d'entreprises - Caisse des Dépôts	-20%	-66%
Immobilier de placement	- 20%	-25%

Portefeuilles cotés

Empreinte carbone des portefeuilles d'actions cotées détenues en direct (en teqCO₂ par millier d'euros investi) - Groupe Caisse des Dépôts



Empreinte carbone des portefeuilles d'obligations d'entreprises (en teqCO₂ par millier d'euros investi) - Caisse des Dépôts



Au 31/12/2019, l'empreinte carbone du portefeuille actions du Groupe comprenant la Gestion d'actifs de l'Établissement public, Bpifrance et CNP Assurances est de 0,25 teqCO₂/k€. L'empreinte carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises non financières de la Caisse des Dépôts est de 0,12 teqCO₂/k€.

L'empreinte carbone d'une ligne en portefeuille est égale aux émissions de CO₂ de l'entreprise à fin d'année N-1 multipliées par la détention en capital à fin d'année N pour les actions. Pour les obligations, les émissions sont multipliées par la détention dans la dette totale de la société. Pour ce portefeuille, la somme

de ces émissions pondérées est rapportée aux montants investis, en valeur bilan.

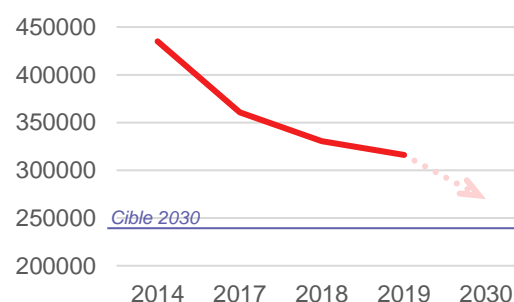
Les sources utilisées sont le CDP, MSCI, et Bloomberg.

Conformément à l'engagement de l'AOA, l'objectif est désormais la neutralité carbone des portefeuilles de placement d'ici 2050, avec une prochaine cible qui sera définie fin 2020 pour la prochaine période quinquennale.

Aussi, la Caisse des Dépôts et Bpifrance soutiennent, par leur signature, la méthodologie ACT qui traduit le concept d'alignement climatique dans un cadre d'analyse opérationnel pour les entreprises.

Immobilier

Consommation énergétique du portefeuille immobilier de placement de la Caisse des Dépôts (MWh/an)



La Caisse des Dépôts s'est fixée pour objectif de réduire de 38% la consommation d'énergie primaire de son portefeuille d'immobilier de placement entre 2014 et 2030. Le périmètre suivi porte sur environ 85% du portefeuille en valeur. Des valeurs normatives sont retenues en l'absence de données sur les usages de l'énergie autres que ceux réglementés. La fiabilité des données est hiérarchisée, par ordre croissant : DPE réglementaires, données relevées, calculs de conception, audits

énergétiques. La collecte et l'agrégation des données sont manuelles.

La Banque des Territoires adopte une démarche visant à mesurer et à réduire la consommation énergétique de ses investissements immobiliers, sur la base d'un référentiel interne, fondé sur des niveaux de label énergétique et de certification environnementale selon le type d'actif immobilier, permettant depuis 2019 une meilleure appréciation des qualités environnementales de projets.

Obligations souveraines

La Caisse des Dépôts a également mis en place un suivi de l'engagement des États dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et suit l'évolution des émissions totales de chacun des États dont elle détient des titres de dette. En cas de dérive avérée par rapport aux objectifs, elle peut modifier ses allocations.

Capital investissement

L'adhésion de la Caisse des Dépôts à IC20, effective depuis 2019, permet d'engager les sociétés de gestion, notamment lors de groupes de travail commun, en faveur de la gestion durable et de la transparence des émissions de gaz à effet de serre des sociétés. L'objectif en 2020 sera de travailler sur des boîtes à outil mises à disposition par l'organisme.



*Climate action summit 2019, lors duquel a été signé la Net Zero-Asset Owner Alliance pour la neutralité carbone.
©UN Photo/Loey Felipe*

Un dialogue actionnarial exigeant en faveur de la transition

Le groupe Caisse des Dépôts intègre les enjeux de performance climatique, énergétique et environnementale dans son dialogue actionnarial afin d'inciter les entreprises à une plus grande transparence et performance, et attend des entreprises cotées et non cotées qu'elles mettent en œuvre des engagements et stratégies ambitieux.

La Caisse des Dépôts attend des sociétés en portefeuille qu'elles :

- Formalisent une stratégie de moyen terme ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique et publient régulièrement des informations détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre ;
- Définissent un objectif quantitatif réaliste et ambitieux de réduction des émissions de GES concourant à leur alignement aux scénarios climatiques nationales et internationales ;

412 entreprises interrogées sur le climat dont **20** en échange bilatéral approfondi

18 votes en faveur de résolutions externes en assemblée générale portant sur une problématique environnementale

Des engagements collaboratifs

La Caisse des Dépôts participe à l'engagement d'une société pétrolière dans le cadre de la coalition d'investisseurs *Climate action 100+*. Une résolution demandant à la société de publier des cibles de réduction des émissions de GES alignées avec les accords de Paris a été déposée et cosignée par plusieurs investisseurs, et les autres résolutions ont été étudiées par le groupe d'engagement. Ces pressions ont permis de reprendre le dialogue qui avait été complètement interrompu par la société. En début 2020, une réunion de coordination sur le vote en AG sera organisée.

- Mettent en place une gouvernance associée adaptée.

Une intégration renforcée en 2019

En plus des enjeux de transition énergétique, des démarches de dialogue actionnarial sur d'autres enjeux environnementaux, telle que la déforestation importée, ont également été engagées en 2019.

Le renforcement du dialogue actionnarial pour inciter les contreparties à s'engager et reporter sur leurs objectifs et sur leur résilience climatique fait partie du plan d'action ODD des cinq métiers. Les métiers d'investissement pour compte propre s'engagent aussi à renforcer leur dialogue sur l'utilisation des ressources, l'impact environnemental des procédés et des projets, la qualité de service.

En 2019, la Caisse des Dépôts a voté en faveur de résolutions qui demandaient à des entreprises de reporter sur l'usage de pesticides, sur la déforestation dans les chaînes de valeurs, sur la gestion du gaspillage alimentaire ou encore sur la réduction de la pollution plastique et l'emballage responsable.

La Caisse des Dépôts poursuit des discussions avec les **17** entreprises qui contribuent à près de **92%** à l'empreinte carbone du portefeuille coté afin de promouvoir leur alignement stratégique avec un scénario 1,5°C

L'intégration du climat dans la gestion des risques

Principaux risques et opportunités en matière de changement climatique

Risques de transition	Risques physiques
<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers en matière de lutte contre le changement climatique (prêts et investissements pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, et plus globalement la transition vers une économie bas carbone). - Risque réputationnel en cas de non-atteinte des objectifs fixés en termes de financement de la transition. - Risque de perte de valeur des actifs financiers et d'accroissement des défauts de paiement et dépenses liés à la mise aux normes environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de valeur des actifs et dépenses accrues pour augmenter la résilience des actifs situés dans des zones exposées à la montée des eaux, à des vagues de chaleur prolongées, à des risques d'inondations... - Augmentation des dommages sur les actifs situés dans des zones exposées. - Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers pour adapter les activités au changement climatique.

Dans le cadre de la feuille de route 1,5°C, destinée à **déployer une trajectoire financière alignée avec les objectifs de l'accord de Paris**, plusieurs groupes de travail sont consacrés à l'adaptation des dispositifs de gestion des risques pour y intégrer les risques physiques et de transition¹⁵ liés au changement climatique.

Ces travaux, pilotés par la direction des risques en lien avec le service Politique durable, visent à intégrer une évaluation des risques climatiques dans les outils et processus existants de gestion des risques financiers, en complément de l'intégration effectuée par les équipes d'investissement avec :

- L'introduction des risques liés au climat dans le cadre de référence de gestion des risques, réalisée en 2018 et dans le cadre d'appétit au risque en 2020 ;

- L'intégration, en cours de réalisation, du risque de transition dans les notations internes de crédit attribuées par la direction des risques au travers d'un outil d'analyse sectorielle s'appuyant sur des scénarios ;
- La construction, en cours de réalisation, d'une cartographie des risques physiques et du risque de transition pour l'ensemble des bilans du groupe Caisse des Dépôts, à partir d'études sectorielles et par type d'actifs ;
- La réalisation d'un stress-test climatique visant à évaluer la capacité de résistance des bilans du Groupe face à différents scénarios de transition énergétique. Après un premier exercice réalisé en 2016, le Groupe participe à l'exercice 2020 de stress-test climatique de l'ACPR, dont les résultats seront communiqués en 2021.

Exemples de transmissions d'un risque climat à un risque financier

	Source du risque	Impact opérationnel et économique pour la contrepartie	Impact financier pour la contrepartie	Impact financier pour l'institution financière
Exemple de risque de transition pour le secteur immobilier	<u>Règlementation</u> : augmentation des seuils minimum d'efficacité énergétique pour la location de logement	Les logements impropres à la location entraînent une diminution des loyers (chiffre d'affaires) pour les bailleurs ainsi que des besoins d'investissements pour mettre aux normes les bâtiments	La baisse du chiffre d'affaires ou l'augmentation des coûts entraînent une difficulté à rembourser les emprunts en cours ; les investissements, nécessaires à la continuité des activités, entraînent une augmentation du taux d'endettement.	Si le nombre de défauts augmente, l'institution financière peut, à son tour, être en difficulté financière
Exemple de risque physique pour la gestion des forêts	<u>Aléa climatique</u> : augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes	Dégradation et destruction de certaines exploitations forestières. L'exploitant fait face à une augmentation directe des coûts pour remettre en état les forêts, son futur chiffre d'affaires est impacté	Globalement la probabilité de défaut de la contrepartie augmente	

¹⁵ Les risques physiques résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques induits par les mutations à l'œuvre du système climatique.

Les risques de transition résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement.

Exclure le charbon thermique

La réduction de l'exploitation du charbon thermique constitue un des principaux leviers de réalisation des scénarios internationaux de transition énergétique. Le Groupe s'est engagé dès 2015 à appliquer une politique restreignant le financement des actifs exposés au charbon thermique. Elle est revue régulièrement afin de viser, à long terme, un désengagement total.

Le Groupe s'engage ainsi à ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon thermique ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires depuis 2019¹⁶.

Il s'engage également, via ses investissements en fonds propres et ses activités de crédit dans des projets territoriaux, à ne pas financer de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon. La Caisse des Dépôts ne peut investir dans des installations existantes de production à partir de charbon que dans le but de contribuer à leur reconversion vers des énergies renouvelables.

Il encourage enfin toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont il est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2050 dans le reste du monde. Pour s'assurer de l'efficacité de ce dialogue, d'ici 2021, aucun nouvel investissement ne sera fait dans les sociétés qui développent de nouvelles centrales à charbon.

Conformément à sa politique en 2019, le Groupe ne détenait aucune action ni obligation liée au charbon au-delà des seuils fixés, à l'exception d'une participation de Bpifrance et de CDC Croissance dans une entreprise française de l'énergie renouvelable, Albioma dont le Groupe accompagne la stratégie de désengagement charbon, complément saisonnier de la biomasse.

¹⁶ Le seuil était de 20% entre 2015 et 2019.

Préserver la biodiversité

Le Groupe s'engage pour la préservation de la biodiversité, dont l'effondrement est accentué par le réchauffement climatique. Les métiers financiers de la Caisse des Dépôts agissent ainsi via :

- Une intégration systématique de critères environnementaux dans l'analyse et la notation des entreprises du portefeuille d'actions cotées ;
- Un dialogue actionnarial engagé sur la question de la biodiversité au travers :
 - D'un engagement des entreprises du secteur agroalimentaire portant sur leur gestion de la déforestation dans leur chaîne de valeur,
 - De l'enquête TEE intégrant les risques environnementaux,
 - De la signature d'un appel des Principes pour l'investissement responsable (PRI) qui vise à la lutte contre la déforestation et les incendies de forêts en Amazonie,
- L'intégration de la biodiversité sur les actifs réels, tels que les actifs immobiliers (en favorisant la labellisation environnementale, luttant contre l'usage de produits phytosanitaires dans les jardins...) ou les actifs forestiers (par des pratiques de gestion durable encadrées par des labels pour les actifs gérés par la Société Forestière, filiale de la Caisse des Dépôts) ;
- Contribution financière annuelle via « Nature 2050 » - un programme conçu et piloté par CDC Biodiversité pour mettre en œuvre des actions basées sur la nature, aux résultats quantifiables, ayant pour objectif l'adaptation des territoires au changement climatique et la restauration de leur biodiversité.

Consciente de l'importance de mesurer l'empreinte biodiversité, la Caisse des Dépôts a continué de soutenir l'émergence du Global Biodiversity Score en 2019.

La Caisse des Dépôts a rejoint l'initiative Entreprises engagées pour la nature – act4nature France et signé la charte associée en 2019. Elle publiera son premier plan d'action biodiversité en 2020. Pour élaborer ce plan d'action, un groupe de travail a été créé dès 2019 réunissant plusieurs métiers et filiales de la Caisse des Dépôts, dont CDC Biodiversité, spécialiste de ce sujet.

Application des recommandations de la TCFD

2.2

Un groupe d'experts mandatés par le Conseil de stabilité financière du G20 a publié en juin 2017 des lignes directrices à destination des entreprises et des investisseurs sur la publication d'informations relatives aux risques et opportunités climatiques, présentées sous la forme de quatre piliers : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et les

indicateurs et cibles utilisés. Le Groupe cherche à progresser dans la mise en œuvre de ces recommandations. Il réalise une autoévaluation pour déterminer les améliorations à réaliser progressivement afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces recommandations.

● Bonne prise en compte ● Prise en compte à renforcer
● Prise en compte à initier

Recommandations		2019	Améliorations en cours
Gouvernance	Approche par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	●	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie climatique est intégrée à la planification stratégique à moyen terme du Groupe, approuvée par le comité exécutif et la commission de surveillance. - Le comité exécutif du Groupe supervise la nouvelle structuration de la politique durable autour du référentiel des ODD. Son élaboration et suivi sont coordonnés par la directrice des finances en articulation avec les autres directions. Ces travaux sont animés par le biais d'un comité de pilotage développement durable et groupes dédiés. - Un nouveau comité des parties prenantes a été créé en 2020, il exprime un avis consultatif sur la politique, notamment climatique, du Groupe.
	Description du rôle de la direction dans l'appréhension et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	●	
Stratégie	Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	●	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage vers la neutralité carbone des portefeuilles d'investissement d'ici 2050. - Une évaluation affinée de l'impact financier de scénarios climatiques sur le bilan, assortie d'études de sensibilité à des risques spécifiques, est en cours de réalisation.
	Description de l'impact potentiel des scénarios climatiques sur le modèle économique, la stratégie, y compris financière.	●	
	Description de la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios	●	
Gestion des risques	Description du processus pour identifier et évaluer les risques liés au climat	●	<p>Deux programmes parallèles concourent à opérationnaliser l'intégration du risque climatique dans le cadre de référence de gestion des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux relatifs à la gestion des risques financiers issus du changement climatique, visant trois livrables : la cartographie des expositions de l'ensemble du bilan de la Caisse des Dépôts aux risques physiques et de transition, l'élaboration d'une méthodologie affinée de stress-tests climatiques et le déploiement d'une méthodologie d'intégration du risque de transition dans la notation crédit des émetteurs corporate. - La mise en place d'une démarche de reporting sur les risques extra-financiers dans le cadre de la déclaration de performance extra financière en articulation avec le processus global de gestion des risques du Groupe, notamment le cadre d'appétit aux risques, adopté en 2020. Les travaux menés ont intégré explicitement les risques climatiques et permis d'identifier les risques les plus significatifs ; les dispositifs de maîtrise associés sont en cours d'identification ou de définition.
	Description des processus pour gérer ces risques climatiques.	●	
	Description de l'intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques, à une stratégie plus globale de gestion des risques	●	
Indicateurs et cibles	Publication d'indicateurs évaluant les risques et opportunités climatiques en ligne avec la stratégie et gestion des risques de l'entreprise	●	<p>Des cibles pluriannuelles sont définies en matière d'exposition aux actifs verts, aux actifs bruns, et au carbone sur un périmètre large d'activités. Elles font l'objet de politiques régulièrement actualisées, d'un suivi régulier et d'un reporting transparent. L'enquête sur les portefeuilles de valeur mobilière permet d'apprécier la manière dont les sociétés financées appréhendent leur exposition. La cotation du risque climatique dans l'ensemble du bilan, en cours de finalisation, permettra de lier plus explicitement ces stratégies et l'évaluation des risques de transition et risques physiques sur un périmètre exhaustif d'activité.</p>
	Publication des scopes 1 et 2 et si approprié du scope 3 et des risques induits.	●	
	Description des objectifs fixés par l'entreprise pour piloter les risques, les opportunités et la performance liée au climat.	●	



03

Mise en œuvre

3.1

Gestions d'actifs

En bref :

- Un département des placements financiers et trois sociétés de gestion filiales.
- Une volonté de **gestion 100% responsable** avec une prise en compte systématique des enjeux ESG.
- Des **engagements climats ambitieux** pour la réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles, notamment par l'exclusion du charbon, et de l'économie réelle grâce à un engagement actionnarial encourageant les entreprises à inscrire leur stratégie dans des trajectoires cibles de décarbonation.
- Des **exclusions sectorielles** strictes : mines antipersonnel et bombes à sous munition, tabac, jeux d'argent.
- Une intégration de la démarche d'investisseur responsable aux **objectifs de rémunération** de tous les gérants.
- 7 ODD prioritaires pour les Gestions d'actifs :



Gestion des risques ESG

L'enjeu : identifier, éviter et réduire les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus matériels. Pour cela, les risques sont appréciés via des politiques sur les enjeux transversaux, et des processus spécifiques pour adresser les risques propres à chaque classe d'actifs. Lorsqu'un risque est détecté, l'objectif est notamment d'encourager les contreparties à y remédier, conformément aux principes de conduite responsable des affaires de l'OCDE, en adaptant pour cela les meilleures pratiques de gestion, dont l'esprit est synthétisé dans le Pacte mondial.

Classes d'actifs	Identification et suivi des risques		Gestion des risques	
Actions cotées - direct	- Exclusions normatives et sectorielles Groupe - Risques climats intégrés dans le cadre de référence de gestion des risques - Analyse ESG systématique des actifs et suivi de l'évolution de la performance ESG des portefeuilles	- Analyses des controverses - Prix du carbone intégré à l'analyse des valeurs pétrolières et pouvant impacter la décision d'investissement	- Engagement actionnarial ESG régulier, notamment pour encourager la transition vers des actifs bas carbone - Respect des objectifs de décarbonation (neutralité carbone d'ici 2050)	- Vote en assemblées générales
Obligations d'entreprises - direct		Analyses des controverses		- Dialogue avec les émetteurs en road shows sur les sujets ESG.
Actions et obligations - indirect		- Évaluation de la cohérence de la politique des sociétés de gestion avec une trajectoire 1,5°C - Reporting ESG annuel - Suivi en transparence de la composition des fonds ouverts		- Demande aux sociétés de gestions d'exercer leur droit de vote
Obligations souveraines		Évaluation de l'alignement des émetteurs du portefeuille avec les objectifs de l'accord de Paris		Dialogue avec les agences de notation financière afin de les inciter à intégrer davantage les problématiques ESG
Obligations convertibles				

Actifs monétaires	- Suivi de l'exposition des actifs au charbon thermique et de leurs émissions de GES - Développement d'une cartographie en cours de création des actifs portés aux bilan pour l'évaluation des risques climatiques physiques et de transition	Contrôle approfondi des politiques ISR des fonds	Ce contrôle permet d'alimenter les échanges auprès des sociétés. Programme de cession des actifs les moins performants - Les investissements sont choisis en fonction des analyses et du suivi de la Société Forestière - Echanges fréquents avec la Société Forestière gérant le patrimoine forestier de la Caisse des Dépôts, avec visite des forêts trois fois par an
Capital investissement - indirect		- Politique d'acquisition aux meilleurs labels (nouvelles opérations et rénovations) - Veille des réglementations	
Immobilier de placement		Analyse de : - L'impact de l'évolution du climat - L'adaptation des essences en place et des cycles de production - La répartition géographique des actifs forestiers - La diversité des essences - Du risques réglementaires - Suivi climatique et alertes météorologiques réalisés par la Société Forestière avec l'aide de satellites européens - Suivi des risques réglementaires et de l'évolution de la disponibilité des ressources naturelles	
Forêts			

Focus climat : la matérialisation d'un risque climatique peut avoir un impact sur la valeur financière des actifs. Afin de limiter ces risques, les Gestions d'actifs les identifient en amont et les prennent en compte dans les décisions d'investissement et leur suivi. Les gérants travaillent avec la direction des risques Groupe, et participent à des groupes de travail d'initiatives spécialisés dans la création de méthodologie d'alignement de scénarios (ACT, AOA).

Gestion en direct

La gestion en direct représente la très grande majorité (97%) des encours d'investissement de la Caisse des Dépôts qui investit en actions cotées, obligations d'entreprises et souveraines, en immobilier et en forêt.

Actions cotées

Le département des placements financiers est la principale entité de gestion investissant essentiellement de manière discrétionnaire, active et en Europe. La société de gestion CDC Croissance gère, quant à elle, des actions cotées dans des petites et moyennes capitalisations françaises.

Chaque entité a sa propre politique de gestion s'inscrivant dans une démarche commune d'investissement responsable. Le suivi des investissements se fait ainsi sur la base d'indicateurs agrégés, tel que l'empreinte carbone. Celui-ci fait d'ailleurs l'objet d'un engagement de réduction qui a été largement atteint (p.23).

Caisse des Dépôts
caissedesdepots.fr

Décision d'investissement

Département des placements financiers

Les gérants d'actions discrétionnaires effectuent une analyse ESG de chaque valeur en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société au regard du risque de valorisation à long terme des entreprises et de la prise en compte de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts. Les critères ESG couvrent, entre autres :

- La structure de gouvernance et les rémunérations des dirigeants des entreprises ;
- La parité hommes/femmes ;
- Les accidents du travail ;
- Les relations sociales ;
- La gestion des émissions de GES et de l'eau, etc.

L'équipe de gestion s'appuie notamment sur les données de l'agence de notation extra-financière MSCI, du CDP et de Bloomberg, et sur une analyse interne des structures de gouvernance. La note ESG qui découle de

cette évaluation est intégrée à la valorisation des titres par l'intermédiaire de l'utilisation d'un « bêta scoré ESG », renforcé en 2019 avec un poids dans la valorisation passant de 10% à 15%.

Concernant la gestion systématique, les données MSCI donnent également lieu à une note ESG intégrée dans le processus d'optimisation du portefeuille, tant en objectif d'amélioration de la note moyenne des portefeuilles, que d'exclusion des sociétés durablement mal notées ou très controversées.

CDC Croissance

Les gérants intègrent dans leur décision d'investissement le volet extra-financier en plus du volet financier.

Pour réaliser son analyse, CDC Croissance s'appuie notamment sur la base de données Éthifinance, et sur les rapports ESG et rapports intégrés des sociétés, quand ces derniers sont disponibles.

Chaque gérant doit, préalablement à la présentation d'un nouveau dossier d'investissement, étudier l'ensemble de la problématique financière à travers 4 piliers (gouvernance, environnement, social, parties prenantes), les controverses et les risques climatiques.

Une analyse ESG synthétique est présentée dans le dossier d'investissement réalisé pour entrer une nouvelle valeur en portefeuille. À plusieurs reprises, la gestion a renoncé à des investissements ou a cédé une position suite à l'examen extra-financier de la société (nature de l'activité, controverse grave).

En 2019

- Élaboration en cours d'un politique sectorielle Pétrole & Gaz.
- Création d'un comité de controverses afin de formaliser leur suivi.
- Étude sectorielle interne sur la réglementation des quotas de CO₂ dans le ciment.
- Développement d'un nouveau fonds de CDC Croissance selon une stratégie ESG de « *Best efforts* » pour favoriser la démarche extra-financière des valeurs petites et moyennes.

Suivi de l'investissement

L'engagement actionnarial

La stratégie de rotation modérée de leurs portefeuilles permet aux équipes de gestion d'entretenir un dialogue bilatéral nourri et constructif avec les sociétés afin d'encourager leur progression dans la durée.

Outre ces rencontres, un rendez-vous annuel a lieu pour préparer les assemblées générales avec une large proportion des sociétés en portefeuille. C'est l'occasion d'obtenir de l'information, d'échanger sur la politique de vote de la Caisse des Dépôts et sur ses orientations de votes, et dans la mesure du possible, de faire évoluer les résolutions contraires à ses principes.

Par exemple en 2019, CDC Croissance a établi un dialogue sur la gouvernance avec une société opérant dans le domaine des spécialités électriques et des matériaux avancés qui l'a amenée à modifier de nombreuses résolutions lors de son AG 2019, permettant de soutenir 100% de ses résolutions (contre 30% de votes négatifs l'année précédente).

[Plus d'information sur la méthodologie des votes dans la partie « bilan des votes » p.19, et sur les résultats détaillés dans le rapport sur l'exercice 2019 sur le site de la Caisse des Dépôts](#)

Le suivi d'indicateurs

Les portefeuilles actions cotées direct font l'objet d'un suivi trimestriel sur :

- L'évolution de l'empreinte carbone au regard des objectifs définis ;
- Le respect de l'exclusion du charbon thermique
- La comparaison de la notation ESG des portefeuilles avec les benchmarks ;
- Les controverses ;

Le comité trimestriel de controverses prend notamment des décisions de suivi quand cela est nécessaire.

Concernant CDC Croissance, les gérants participent à une réunion hebdomadaire de revue du portefeuille, sous la direction de la responsable de gestion. À l'issue de ces comités d'investissement, la responsable de

gestion remonte au comité de direction dont elle fait partie, toute information sur les risques ESG pouvant avoir un impact sur les participations.

Les fiches ESG des sociétés sont actualisées au minimum annuellement pour le département des placements financiers, et semestriellement pour CDC Croissance. La société de gestion se pose une limite de 3 ans avant le désinvestissement d'une société en cas de non-respect du suivi du plan de route élaboré en amont.

78 controverses analysées sur **53** émetteurs¹⁷

0 détention d'action dont le chiffre d'affaires résulte à plus de 10% du charbon thermique¹⁸

100% de votes aux assemblées générales

62 réunions de gouvernances

Obligations d'entreprises

La Caisse des Dépôts investit en direct dans des obligations d'entreprises financières et non financières représentant 14% des encours d'investissement de l'institution. Un objectif de décarbonation a également été précisé spécifiquement pour ce portefeuille. Celui-ci a largement été atteint avec une réduction de 66% de l'empreinte carbone entre 2014 et 2020, contre 20% prévu.

Décision d'investissement

L'analyse des émetteurs s'appuie sur différentes sources de données, en particulier

En 2019 :

- Réduction des investissements sur le secteur automobiles, énergie et les matériaux de base.
- Renforcement de l'engagement actionnarial via l'enquête TEE et les road shows permettant de mettre en avant les attentes ESG du Groupe.

les données fournies par les sociétés, les analyses des agences de notation financières et les analyses ESG (MSCI, Bloomberg, Trucost).

Chaque émetteur est ainsi noté à partir d'une cinquantaine d'indicateurs. Cette note va ensuite influencer sur les décisions d'investissements des gérants. En complément de ces analyses conduites par la gestion, la direction des risques mène une appréciation des risques ESG pour chaque émetteur du portefeuille.

L'investissement dans des obligations vertes – toutes bénéficiant d'une certification externe TEE – participent également à la mise en œuvre de la politique climat de la Caisse des Dépôts. En 2019, les investissements en obligations vertes ont été amplifiés et ont représenté plus de 12% des investissements de l'année sur 4 des 5 portefeuilles d'obligations.

Suivi de l'investissement

Les risques ESG des émetteurs sont revus mensuellement au cas par cas.

De plus, le dialogue avec les emprunteurs est renforcé afin de suivre leurs engagements en matière climatique. Le non-respect de ces engagements suscitera une réévaluation de la politique climatique de la société, pouvant potentiellement conduire au non-renouvellement total ou partiel des titres arrivant à maturité, ou à une vente totale ou partielle de l'exposition, dans le respect des objectifs de performances et de l'équilibre des portefeuilles.

Réduction de **66%** de réduction de l'empreinte carbone entre 2014 et 2020

791 M€ de nouveaux investissements en obligations vertes qui sont **100%** labélisées

6,84 (6,6 en 2018) vs 6,37 : note MSCI du portefeuille par rapport à la note de l'indice de comparaison

¹⁷ Données sur les portefeuilles actions et obligations

¹⁸ A l'exception d'Albioma, dont le Groupe accompagne sa transition

Obligations souveraines et publiques

Les obligations souveraines représentent la plus grosse part des encours d'investissement de la Caisse des Dépôts (50%), avec une majorité de dette française.

Décision d'investissement

La Caisse des Dépôts intègre des critères ESG à l'analyse et la sélection de ses investissements directs en obligations souveraines et publiques.

Elle établit un score interne à chaque pays émetteur, fondé sur quarante critères ESG pondérés émanant de différentes sources : Unesco, Nations-Unies, ONG. Les critères pris en compte dans le score ISR souverain sont par exemple :

- En matière de gouvernance, la qualité de la régulation et la liberté d'opinion ;
- En matière sociale, le taux d'équipement médical et l'indice de Gini de mesure des inégalités ;
- En matière environnementale, l'emploi de pesticides et la pollution moyenne de l'air.

En 2019, le score calculé sur ces critères est comparé à des scores ODD par pays définis par un groupe d'expert indépendant.¹⁹ Cette comparaison permet à ce stade de vérifier si les notes internes et celles de ce groupe indépendant sont relativement identiques.

La pondération dépend de l'appréciation interne de la matérialité du risque pour chaque pays ; elle accorde une place prépondérante à l'enjeu de gouvernance. Les résultats de l'analyse ESG sont pris en compte dans l'appréciation du risque et dans la détermination de l'allocation, au même titre que les autres paramètres financiers. Au cas par cas, le comité d'investissement exclut des pays à risques ESG élevés ou fixe des limites. Il effectue un suivi ESG régulier du portefeuille.

Suivi des investissements

Il reste difficile d'apprécier la sensibilité aux facteurs environnementaux des variables macroéconomiques déterminant la capacité d'un souverain à rembourser sa dette.

Néanmoins les gérants mesurent et apprécient les trajectoires d'émission de GES des pays prévus dans leur engagement international de contribution à la mise en œuvre de l'accord de Paris (NDC).

Réduction de **50%** de l'exposition d'un pays dont le score de gouvernance a été très affaibli par une élection

Immobilier de placement

Via sa filiale CDC investissement Immobilier, la Caisse des Dépôts gère un portefeuille d'immobilier de placement représentant 80% de la totalité de son patrimoine immobilier. La filiale investit de façon majoritaire, en ciblant des bâtiments performants.

La Caisse des Dépôts pratique une politique d'investissement aux meilleurs standards et labels pour les nouvelles opérations à l'acquisition ainsi que pour les rénovations, contribuant à la gestion du risque de transition (évolutions réglementaires, technologiques et du marché de l'énergie). L'objectif de réduction de la consommation énergétique de 38% entre 2014 et 2030 participe à la mise en application de cette volonté. À fin 2019, la réduction était déjà de 24,4%.

Décision d'investissement

Les informations ESG réunies lors des diligences sont principalement fournies par le vendeur. Elles sont analysées par l'équipe de la Caisse des Dépôts et des experts externes.

Les critères d'acquisition sont :

- La proximité des transports en commun ;
- Les certifications et labels environnementaux (Construction et Exploitation) ;
- La consommation énergétique ;
- Les émissions de GES en exploitation ;
- L'obtention du label E+C- ;
- Les certifications et labels relatifs au bien-être des utilisateurs (Well) ;
- L'insertion d'une clause sociale dans les actes de VEFA et CPI (phase de réalisation).

¹⁹ <https://sdgindex.org/reports/sustainable-development-report-2019/>

Une annexe verte est incluse à tous les baux conclus entre les locataires et la Caisse des Dépôts.

En 2019

- Adhésion à l'Observatoire de l'immobilier durable (OID).
- Participation à la cartographie du risque climatique pour les actifs au bilan du Groupe.

Suivi des investissements

Après avoir effectué les audits énergétiques de l'ensemble de son portefeuille d'immobilier détenu en pleine propriété, la Caisse des Dépôts a mis en place un programme d'arbitrage d'actifs les moins performants, et une stratégie de restructuration lourde d'actifs incluant l'amélioration de leur performance énergétique.

La Caisse des Dépôts incite les fonds à progresser en matière de performance énergie-climat. Elle ne dispose cependant pas toujours d'une mesure d'impact ESG et ne connaît pas en totalité la consommation énergétique. Le suivi des immeubles labellisés et de la réduction des émissions de carbone est possible uniquement quand ces données lui sont communiquées ou sur des données estimées.

La consommation énergétique moyenne du portefeuille immobilier diminue du fait des cessions d'actifs peu performants, remplacés par des actifs performants, et de travaux engagés sur les actifs gérés.

3 973 M€ investis ou en cours d'investissement à fin 2019 sur des actifs labellisés ou en cours de labellisation, soit une proportion d'investissement dans des actifs verts représentant 53,5% du patrimoine

24,4% de réduction de la consommation d'énergie primaire depuis 2014²⁰

²⁰ Scopes 1 et 2, soit une consommation de 316 000 MWh en 2019

Forêts

Les forêts en France sont la source principale de séquestration de gaz carbonique et contribuent ainsi à compenser les émissions anthropiques françaises à hauteur de 15%. Elles sont donc indispensables à la lutte contre le changement climatique et à l'atteinte de la stratégie nationale bas-carbone développée à la suite de l'accord de Paris.

Filiale du groupe Caisse des Dépôts, la Société Forestière assure par mandat la gestion durable de l'ensemble du patrimoine forestier des plus grands propriétaires institutionnels privés français au premier rang desquels figurent la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances et d'un grand nombre de propriétaires privés.

Une gestion 100% durable des forêts

La Société Forestière est certifiée ISO 9001 version 2015 pour la gestion durable des forêts qu'elle met en œuvre pour le compte de ses clients propriétaires forestiers.

Cette certification s'appuie sur le Manuel de Gestion Durable (MGD), outil de travail de gouvernance, de pilotage et de mise en œuvre de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. Ce MGD, régulièrement révisé, s'accompagne d'une charte signée par les clients propriétaires, qui confirment par cet engagement leur volonté de voir s'appliquer une gestion forestière durable sur leur patrimoine. En parallèle, la Société Forestière encourage les propriétaires forestiers à adhérer à la certification PEFC, label qui garantit que les produits bois proviennent de forêts gérées durablement.

La Société Forestière a ensuite pour mission de mettre en œuvre une gestion qui permet le maintien de ce label. La mise en œuvre du MGD certifiée ISO 9001 comme celle de PEFC font l'objet de contrôle par des tiers indépendants.

Anticipant les évolutions des attentes sociétales vis-à-vis des forêts et souhaitant accompagner ses clients vers de meilleures pratiques, la Société Forestière a développé une offre permettant de mettre en lumière la performance extra-financière de leur

patrimoine forestier autour des externalités de forêts définies autour des services écosystémiques, sociétaux et économiques. Elle propose de déployer une approche suivant une séquence « mesurer, piloter et démontrer » sur chacun de ces aspects. Ce faisant, les propriétaires forestiers sont amenés à mieux intégrer la multifonctionnalité des forêts et à en maîtriser toutes les dimensions pour montrer qu'ils promeuvent une approche *best-in-class* de leur patrimoine.

Décision d'investissement

La Société Forestière est un gérant de conviction du patrimoine naturel forestier, responsable et engagé.

Elle accompagne la Caisse des Dépôts et CNP Assurances dans la sélection de forêts de qualité ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable. Les analyses se font ainsi au cas par cas sur des critères à la fois financiers et ESG :

- Environnementaux (impact du changement climatique, et biodiversité avec études stationnelles, adaptabilité des essences eu égard aux risques physiques, par exemple l'analyse systématique et gestion dédiée des zones classées comme à -à haute valeur de conservation²¹) ;
- Sociaux (risques directs de santé et de sécurité liés à la gestion sylvicole) ;
- De gouvernance (analyse de matérialité multi-parties-prenantes afin de mieux cerner les attentes en cours).

En 2019, le comité d'investissement de la Société Forestière a décidé de ne pas poursuivre plusieurs projets d'acquisition, suite à l'identification de risques trop élevés sur le maintien de la production forestière dans un contexte de changement climatique.

100% des forêts de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances sont durablement gérées

45 000 tCO₂eq/an de carbone net séquestrés pour le patrimoine de la Caisse des Dépôts qui est de 55 000 hectares²²

²¹ Natura 2000, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, et Zone important pour la conservation des oiseaux.

²² On constate en 2019 une diminution du volume total stocké par rapport à l'année passée, soit 45000 tonnes,

Concernant la Caisse des Dépôts, l'analyse a conduit à ne pas investir dans les zones à risque d'incendie comme le Sud Est de la France, à diversifier ses zones d'investissement, notamment en Europe pour CNP Assurances, et à remplacer les espèces fragiles par celles qui résistent mieux au réchauffement.

En 2019

- Formations des équipes de la Caisse des Dépôts pour identifier les bonnes pratiques de la gestion durable des massifs et les problématiques forestières associées (maladies liées au réchauffement climatique), sur le dépérissement des chênes pédonculés et sur le carbone en forêt par le Centre national de la propriété forestière (CNPF).
- Déploiement du Label Bas-Carbone avec une première étude de cas sur le massif de Nousilières.
- La Société Forestière a mis en place une équipe dédiée à la valorisation de la forêt en tant que puits carbone (et agit en tant que porteur de projets Label bas Carbone).

contre 137 000 en 2018, notamment étant donné la crise scolyte et un plus gros volume de commercialisation.

Suivi de l'investissement

La Société Forestière effectue la collecte et l'analyse des données ESG annuellement pour le compte de ses clients. Les indicateurs suivis sont en évolution constante et intègrent désormais, au-delà de l'empreinte carbone des patrimoines, des mesures de la biodiversité potentielle et pilotée, une évaluation du degré de protection des sols, de restauration des zones aquatiques et humides et identifie avec plus de finesse la destination des produits bois.

Le suivi climatique et des alertes météorologiques et sanitaires sont enfin réalisés par la Société Forestière avec l'aide d'outils satellites de surveillance, comme le satellite européen Sentinel qui permet d'identifier les arbres en souffrance afin d'orienter au mieux les visites sur le terrain des forestiers qui restent indispensables et complémentaires. Des tournées forestières ont notamment lieu trois fois par an avec le propriétaire.

Promotion des bonnes pratiques

Pour promouvoir le Label bas-carbone et contribuer directement à l'atteinte de la stratégie bas-carbone de la France tout en permettant à ses clients d'obtenir de l'aide financière privée, la Société Forestière s'attèle à la rédaction de nouvelles méthodes forestières en partenariat avec des acteurs incontournables comme le CNPF ou I4CE. De plus, pour favoriser l'émergence de méthodes de valorisation du carbone en forêt, partagée par tous les acteurs dont les institutionnels, les équipes d'investisseurs dédiés de la Caisse des Dépôts participent à des groupes de place sur le rôle de la forêt et son évolution au regard du développement durable dont le Club Carbone Forêt Bois animé par I4CE, l'ASSFOR et l'Association Française des eaux et forêts.

La Caisse des Dépôts a investi en 2019 dans des fonds visant des stratégies innovantes dans l'investissement durable, de façon à bénéficier des meilleures pratiques en vigueur dans le monde de la gestion d'actifs.

Décision d'investissement

En 2019, la grille de sélection de tous les fonds a été revue pour intégrer des critères ESG donnant lieu à une note formelle.

Ces critères comprennent :

- La notation PRI ;
- Le guide de vote de la société de gestion ;
- La politique d'engagement ;
- Les mesures formalisées des émissions carbonées ;
- La publication d'un reporting ESG ;
- La politique d'exclusion ;
- La notation MSCI ;
- La mesure de la contribution des activités du portefeuille du fonds aux ODD, exprimée en pourcentage de chiffre d'affaires.

Un seuil d'exclusion en cas de note ESG trop faible a également été mis en place.

En 2019

- Création d'une grille de sélection ESG avec mise en place d'un seuil d'exclusion pour les notes ESG trop faibles.
- Intégration des ODD dans la décision d'investissement.

Gestion indirecte

Multigestion de diversification

Dans une optique de diversification géographique de ses portefeuilles, la Caisse des Dépôts investit dans des organismes de placement collectif à valeurs mobilières (OPCVM).

Suivi de l'investissement

Comme l'année précédente, pour engager plus efficacement les sociétés de gestion sur l'intégration de la durabilité dans leur pratique un questionnaire ESG, portant à la fois sur la société de gestion et sur les fonds dans lesquels la gestion est investie, a été envoyé à l'ensemble des sociétés de gestion en portefeuille.

92% des sociétés de gestion ont une politique environnementale formalisée

100% des sociétés de gestion déclarent faire de l'engagement

100% des sociétés de gestion sont signataires des PRI

- Les exclusions sectorielles et géographiques sont devenues des conditions sine qua non pour envisager un investissement ;
- Les critères de notation sont recalibrés pour tenir compte des nouvelles bonnes pratiques (en termes de reporting par exemple).

Les critères de notation sont par exemple la gouvernance de la société (membres indépendants dans le conseil, code de déontologie...), la formation des salariés, les pratiques favorables à l'environnement, la prise en compte des critères ESG dans la gestion, les *dues diligences* environnementales sur les sous-jacents, l'évaluation du respect des droits de l'homme, des impacts sociaux et la qualité des reportings ESG de la société.

La note minimale attendue au questionnaire est de 5/10 pour autoriser la souscription au fonds.

Capital investissement

Le métier des Gestions d'actifs investit uniquement de manière minoritaire et indirecte en capital investissement. Leader de place sur ce sujet, il s'attache à renforcer d'année en année ses analyses ESG et son degré d'exigence par rapport aux sociétés de gestion, afin d'avoir un effet d'entraînement sur les pratiques du marché.

En 2019

- Mise en place d'un score ESG dédié pour les fonds de dette.
- Élaboration d'un nouveau questionnaire annuel harmonisé, en collaboration avec 3 autres investisseurs français.
- Diligences en cours sur un certain nombre de fonds dédiés à la TEE.

Décision d'investissement

Depuis 2018, une nouvelle grille d'analyse plus discriminante que la précédente et couvrant davantage le sujet climat, a été mise en place :

- La signature des PRI, la réalisation d'un bilan carbone au niveau de la société, la gouvernance de la société et les moyens de communication avec les commanditaires sont devenus des éléments clés dans l'évaluation ;

Suivi de l'investissement

Une enquête ESG annuelle est réalisée auprès des sociétés de gestion et porte pareillement sur l'environnement (formalisation d'une politique, certification, émissions de carbone, exposition au charbon, eau, biodiversité, gestion des déchets, procès, risques physiques), sur le social (partage des profits, conflits), et sur la gouvernance (composition du conseil, parité, procès). Elle a elle aussi été renforcée en 2018 et en 2019.

Enfin, toujours avec la volonté de renforcer la prise en compte du risque climat, la Caisse des Dépôts soutient l'Initiative carbone 2020 (IC20) portée par France invest, rassemblant les sociétés de capital investissement, désireuses de calculer et maîtriser l'empreinte carbone de leurs investissements.

Taux de réponse aux questionnaires ESG de **99%**

Plus de **90%** des fonds ont formalisé leur politique ESG

Plus de **50%** des fonds prennent en compte les ODD au sein de leur approche d'investissement responsable

Autres

Obligations convertibles

Décision d'investissement

Les gérants d'obligations convertibles (qui gèrent un portefeuille en direct et un portefeuille de fonds externe) de la Caisse des Dépôts effectuent une analyse ESG de chaque valeur, en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société au regard du risque de valorisation à long terme des entreprises et de la prise en compte de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts. Le score MSCI ESG (note relative sectorielle) est analysé pour chaque dossier d'investissement, permettant l'intégration de l'opinion ESG dans les choix du gérant ainsi que le suivi des controverses ESG majeures.

Le score est ainsi intégré à l'analyse financière des sociétés et une moyenne pondérée des scores est établie par la gestion.

Suivi de l'investissement

La Caisse des Dépôts échange avec les sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG et sur l'amélioration de celles-ci sur la gestion des obligations convertibles.

En cohérence avec la politique du Groupe, il y a un suivi continu de l'exposition charbon et une mesure trimestrielle des émissions de gaz à effet de serre et des controverses.

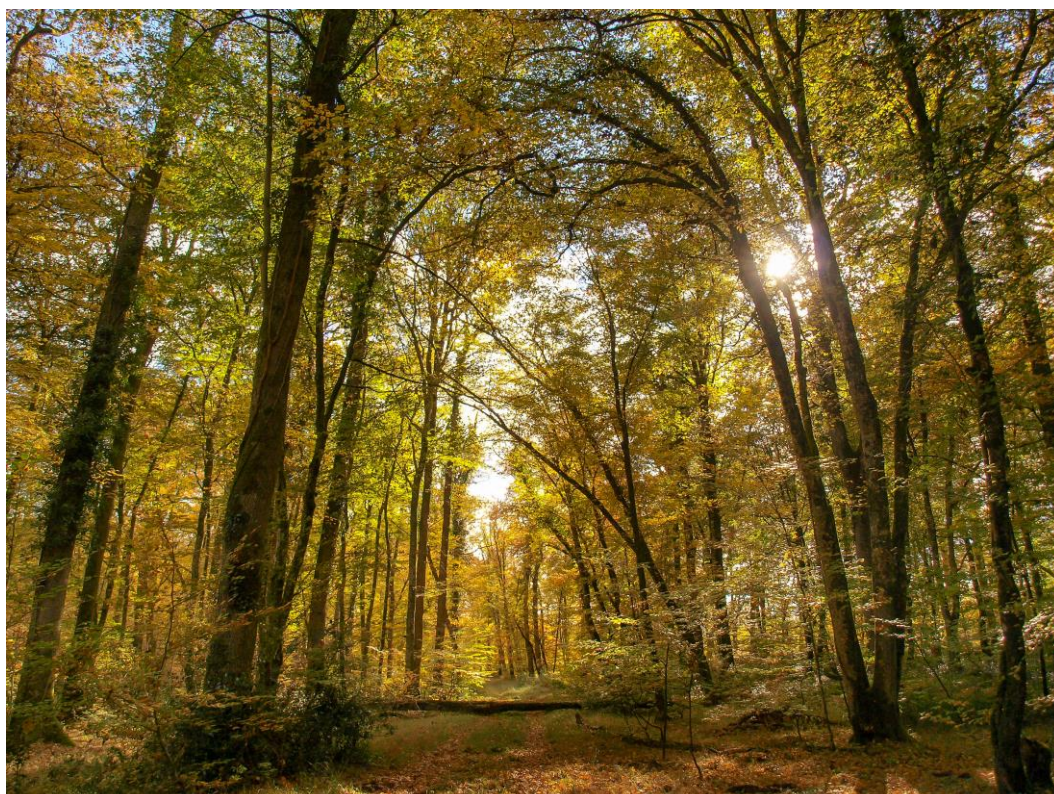
Actifs monétaires

Chaque émetteur souverain fait l'objet d'un score ESG via une quarantaine d'indicateurs (droits de l'homme, corruption...) et d'une évaluation de sa trajectoire CO₂.

Pour les titres des entreprises, l'analyse repose sur une cinquantaine d'indicateurs, les indicateurs environnementaux fournis par MSCI (productivité des ressources, part des énergies renouvelables, émissions de GES). Des objectifs d'investissement ISR sont définis en parallèle.

La direction des risques mène une appréciation indépendante des risques ESG pour chaque émetteur en portefeuille.

Enfin, la trajectoire de réduction d'émission de GES de chaque émetteur est suivie.



Banque des Territoires

3.2

En bref :

- Un objectif principal de promouvoir et construire **des territoires plus durables, plus attractifs, plus inclusifs et plus connectés** exposé dans la doctrine d'intervention au service de tous les territoires et de la lutte contre les fractures territoriales et sociale.
- **Un plan à moyen terme (PMT) 2019-2024** détaillant les orientations et objectifs d'investissement en lien avec le plan stratégique et de transformation et le plan d'action développement durable décliné pour les départements investisseurs et différents segments d'intervention.
- **Un plan d'action développement durable** décrivant la feuille de route opérationnelle des actions de développement des partenariats, formation/sensibilisation et développements nouveaux de la Banque des Territoires en tant qu'opérateur d'impacts.
- **Un outil de cotation extra-financière** de nouveaux projets d'investissement en déploiement opérationnel progressif en tant qu'aide à la prise de décision sur les nouveaux engagements.
- Le respect des exclusions normatives et sectorielles du Groupe
- Un tableau de bord mensuel et trimestriel adressé au directeur de la Banque des Territoires contenant **des indicateurs clés de performances**
- 5 ODD prioritaires pour la Banque des Territoires



Gestion des risques ESG

La gestion des risques ESG s'inscrit dans une vision globale d'investisseur de long terme qui accompagne les territoires dans leur transformation, en recherchant le maximum d'impacts positifs sociaux et environnementaux. Elle est mise en œuvre par l'expérimentation de l'outil de cotation extra-financière des nouveaux investissements qui sera opérationnel dès 2020.

Classes d'actifs	Identification et suivi des risques	Gestion des risques
Immobilier	- Outil de cotation extra-financière (en cours d'opérationnalisation) en comité d'engagement - Reporting spécifique supplémentaire sur les actifs adossés aux obligations vertes, sociales et durables (infrastructures, immobilier notamment représentant 8% du portefeuille total d'investissement) - Veille à la bonne pratique actionnariales au sein des sociétés, notamment par la présence systématique au sein des instances de gouvernance permettant de suivre les engagements sur la durée et d'évoquer des sujets extra-financiers lors du conseil d'administration	
Capital investissement		
Infrastructure		
Entreprise publique locale (EPL)		- Dimension RSE pouvant être intégrée dans les clauses du pacte d'actionnaires (opérationnalisation en 2020) - Accompagnement proposé pour faciliter l'appropriation des démarches RSE
Économie sociale et solidaire (ESS)		

Focus climat : En l'absence de gestion ciblée des risques physiques et de transition liés au changement climatique, les actifs d'investissement seront susceptibles de subir une plus grande vulnérabilité à long terme et un moindre alignement avec les exigences du marché. Ces risques sont ainsi évalués dans le processus de sélection et ciblage technique des investissements. Pour cela, la Banque des Territoires vise à investir dans des projets aux qualités environnementales ambitieuses et démontrées.

En 2019, **60%** des investissements engagés par la Banque des Territoires ont porté sur des actifs contribuant à la transition écologique et énergétique.

Immobilier

Les objectifs poursuivis par le plan 2019-2024 de la Banque des Territoires pour l'investissement immobilier sont :

- Priorité aux territoires fragiles, dont Cœur de ville, territoires d'industries et quartiers prioritaire de la politique de ville ;
- Priorité à la qualité environnementale et une meilleure performance énergétique des projets via la démarche de labellisation et certification d'actifs ;
- Valorisation touristique du patrimoine historique avec la création d'un fonds d'ingénierie dédié ;
- Poursuite des investissements dans le secteur santé / vieillissement (résidences senior service, EHPAD) ;
- Favoriser l'émergence des maisons de santé pluriprofessionnelles et de centres de santé,
- Aménagement et développement économiques (redéveloppement des friches urbaines, dépollution des sites) ;
- Hébergements gérés, dont hébergements touristiques innovants.

Décision d'investissement

L'ambition environnementale et la performance énergétique doivent être intégrées et précisées dès l'étude du projet.

La cotation extra-financière, présentée en comité d'engagement, est adossée pour les projets immobiliers à un référentiel interne définissant progressivement les niveaux de certification ou de label énergétique attendus (HQE, BREEAM, LEED) en fonction de la maturité des différents secteurs (tertiaire, commerces, santé/vieillessement, tourisme/loisirs).

Cette approche doit contribuer notamment à :

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES ;
- Favoriser les bâtiments résilients au regard du changement climatique et limiter leurs impacts sur les ressources ;
- Investir dans des bâtiments sains et confortables.

En phase d'expérimentation dans une sélection de directions régionales en 2019, l'outil de cotation sera pleinement déployé en 2020.

Suivi de l'investissement

Dans le cadre de suivi du plan à moyen terme 2019-2024, un onglet extra-financier suit de nombreux indicateurs tels que le nombre de nouveaux logements sociaux financés, de nouveaux établissements d'hébergement pour personnes âgées créés, ou encore de bâtiments rénovés thermiquement.

Aussi, 32 actifs immobiliers de la Banque des Territoires ayant un niveau élevé de performance énergétique et environnementale, ainsi qu'un fonds d'investissement dédié à la dépollution des sols, sont adossés à une obligation verte ou durable émise par la Caisse des Dépôts (sur 438 lignes du portefeuille immobilier). Ces projets bénéficient ainsi d'un suivi et d'un reporting dédié sur leurs impacts, notamment les émissions de CO₂ évitées, les emplois soutenus, la performance énergétique, ou les économies d'énergie.

À fin 2019, **58%** des nouveaux projets immobiliers engagés sur l'année étaient éligibles à l'obligation durable, c'est-à-dire avec des labels dont les niveaux répondent à ses critères ambitieux de sélection

Pour plus d'informations, consultez la page internet dédiée aux obligations durables de la Caisse des Dépôts.

Capital investissement

La Banque des Territoires investit dans des entreprises innovantes dans une démarche de « *Corporate venture* », pour favoriser le développement des territoires en apportant des solutions de confiance aux acteurs publics locaux. Ce sont des investissements au capital de sociétés qui se caractérisent par un(e) :

- Impact positif ciblé de leurs offres pour les citoyens et les territoires ;
- Offre de services innovante (digital, mobilité, ville intelligente) ;
- Marché multi local, allant jusqu'au national.

34 M€ d'encours 2019 dans des sociétés contribuant à la TEE, dont
5,3 M€ de nouvel engagement en 2019, notamment dans le domaine de la mobilité durable

Décision d'investissement

La démarche de la cotation extra-financière (en expérimentation durant 2019, entrée en procédure opérationnelle en mai-juin 2020) exige qu'avant d'être présenté en comité d'engagement, chaque projet d'investissement soit analysé par les équipes d'instruction selon les trois piliers du développement durable qui sont applicables quelle que soit la nature du projet : environnement et climat, social et territorial, et gouvernance.

Les travaux menés en 2019 ont abouti à ce que la restitution de cette cotation extra-financière soit intégrée à partir de 2020 dans la note au comité d'engagement – instance décisionnelle - afin de mettre en exergue les qualités et les impacts non-financiers des projets.

En janvier 2020, cet outil de cotation deviendra intégralement opérationnel via une plateforme dédiée et sera intégré dans le règlement intérieur du comité d'engagement de la direction de l'investissement Banque des Territoires à partir de mai 2020.

Les services de mobilité intelligente et durable

La Banque des Territoires investit dans les segments à forte demande (socio-démographiques ou géographiques) n'étant pas couverts par les grands acteurs industriels ou du numérique. Cela touche par exemple l'autopartage, le covoiturage courte distance, le transport à la demande, l'information voyageurs ou encore la logistique urbaine (ex : Cityscoot, Green On, Citiz, Totem.mobi, Ecov, Stations-e, Hype, Mybus, Transway, Freshmile Services, Girève, Fludis)

Les services numériques

La doctrine d'investissement vise la réduction de la fracture numérique, tant territoriale que sociétale, par des interventions dans les domaines de la ville et des territoires intelligents, le vieillissement connecté / e-santé, l'e-administration, l'éducation et la formation (ex : Terradona - "transition tech" - start-up de la transition numérique et écologique qui vise la transformation des comportements grâce à sa solution digitale de valorisation du geste de tri).

Suivi de l'investissement

La Banque des Territoires veille à observer et à faire observer les bonnes pratiques actionnariales dans toutes les sociétés où elle investit. Elle est ainsi présente dans les instances de gouvernance des sociétés afin de suivre les sujets extra-financiers, lors des conseils d'administration notamment.

Le suivi du portefeuille se fait aussi via le tableau de bord trimestriel selon les indicateurs de performance d'orientations stratégiques, tel que le nombre de véhicules verts et bornes déployés, ou le suivi des obligations contractuelles des réseaux d'initiatives publiques très haut débit.

Infrastructure

La Banque des Territoires investit de façon minoritaire, directement et indirectement, dans des projets et sociétés d'infrastructures, notamment d'énergie renouvelable, de transport et du numérique. Elle s'assure de la conformité des investissements avec ses engagements et ceux du Groupe.

Le plan à moyen terme 2019-2024 prévoit l'orientation accrue des investissements en infrastructures en faveur de la TEE. Cela inclut :

- L'accompagnement de projets de production d'énergies renouvelables (EnR), y compris le photovoltaïque, l'éolien terrestre et en mer, la géothermie, l'énergie marine, la biomasse, ainsi que des projets innovants, particulièrement en matière de stockage d'énergie ;
- L'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs moyens d'actions TEE (EnR, réseaux de distribution, efficacité énergétique bâtementaire et industrielle, réseaux d'eau et d'assainissement) ;
- L'approfondissement de l'offre sur l'économie circulaire, y compris la valorisation énergétique de déchets ;
- L'investissement dans la modernisation et l'extension des réseaux de transport en commun, l'accompagnement des collectivités vers une mobilité intelligente et durable aux confluences de la transition numérique et de la TEE.

En 2019

À l'issue de l'expérimentation sur 19 territoires en 2018, 61 nouveaux territoires se sont engagés en juillet 2019 dans la démarche Contrats de transition écologique. Ces démarches de transition écologique territoriale s'articulent autour de projets locaux et durables. Ils engagent les collectivités territoriales (essentiellement les EPCI et communes), les services de l'État et de ses opérateurs (ADEME, CEREMA), la Caisse des Dépôts ainsi que la société civile et les entreprises des territoires. La Banque des Territoires accompagne la démarche dans les territoires en intervenant en conseil, ingénierie, méthodologie, prêts et/ou investissements, en fonction de la maturité et de la dimension des projets. Son intervention facilite l'émergence des projets et consolide leur faisabilité.

Décision d'investissement

Les nouveaux investissements sont uniquement engagés pour des projets disposant de toutes les autorisations et permis nécessaires, ne faisant pas l'objet de

controverses, et purgés de tout recours sur le plan administratif et réglementaire.

La cotation extra-financière des nouveaux engagements d'investissement (les expérimentations finales de cet outil ont été menées durant 2019) sera intégrée dans la note présentée au comité d'engagement à partir de juin 2020. Ces indicateurs seront par exemple :

- Environnement et climat : émissions de CO₂ évitées, surface artificialisée avec mesures de compensation pour la biodiversité ;
- Social : dispositifs d'inclusion sociale et professionnelle, nombre d'emplois directs soutenus, partenariats territoriaux ;
- Gouvernance : pratiques d'investissement responsable mises en place dans le cadre du projet.

Infrastructures d'énergies renouvelables

La Banque des Territoires ne prévoit pas d'engagement dans des actifs produisant des énergies d'origine non-renouvelable, sauf et au cas par cas, dans le cadre des projets Réseau de chaleur (si le mix énergétique du réseau prévoit plus de 50% de ressources renouvelables ou de récupération), et des projets d'efficacité énergétique industrielle consistant à co-investir dans l'amélioration des équipements d'efficacité énergétique installés sur des sites industriels, avec l'objectif de réduire progressivement la consommation des énergies fossiles -charbon par exemple- dans le mix énergétique du site. Conformément à la politique climat Groupe, ces projets ne contribuent pas à l'installation de nouvelles capacités d'énergie fossile, et aucun investissement n'est effectué dans les sociétés développant de nouvelles centrales à charbon.

Pour les actifs de transition énergétique, une *due diligence* est menée en amont du projet sur les partenaires d'investissement (co-associés, constructeur, exploitant...) afin de constater leurs engagements et démarches environnementaux et sociétaux et s'ils ne sont pas connus pour des transgressions dans ces domaines en France et/ou à l'étranger.

La Banque des Territoires investit aussi dans différents fonds d'investissement comme, depuis 2015, un fonds labellisé TEEC dédié au financement d'infrastructures du secteur de l'environnement et de la transition énergétique, ou encore dans un fonds accompagnant le

développement de projets citoyens d'énergie renouvelable.

Infrastructures de transport

Pour les investissements liés au transport, le secteur d'intervention priorise des projets contribuant à la transition du système de transport vers une mobilité plus propre et plus inclusive (infrastructures, motorisations plus propres et nouveaux services de mobilités). Il y a ensuite une analyse systématique des impacts environnementaux des projets (pollution / GES) et pour les plus gros projets, une évaluation documentée des impacts ESG est faite (ex : étude d'impact).

Grâce aux partenariats, la Banque des Territoires investit également dans des projets d'ampleur. Par exemple en 2019, avec trois sociétés privées et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le projet Hymulsion a pu être officialisé. Celui-ci a pour mission de déployer le plus important projet de mobilité hydrogène renouvelable en France pour les flottes des professionnels avec 1000 véhicules à piles à combustibles.

Suivi des investissements

La Caisse des Dépôts est particulièrement attentive à la qualité de la gouvernance de ses participations (présence d'un pacte d'actionnaires, nombre de membres du conseil etc.) et s'implique de manière active en participant aux assemblées générales, conseils d'administration et comités stratégiques. Ainsi, les représentants de la Caisse des Dépôts soulèvent des questions sur les incidents, ou les points d'amélioration par exemple.

Plus d'**1 Md€** d'encours dans des projets d'infrastructures contribuant à la TEE, dont près de **600 M€** de nouveaux engagements en 2019

8 projets d'infrastructures d'énergie et numériques sont adossés à une obligation verte ou durable

Le suivi des indicateurs est effectué via le tableau de bord trimestriel.

De plus, un outil de reporting est dédié à la mesure d'impact environnemental et social des 8 projets d'infrastructure (énergies renouvelables, numérique) adossés à une obligation verte ou durable. Les indicateurs comprennent entre autres les émissions de CO₂ évitées, les emplois soutenus, la production d'énergie verte, le nombre de véhicules propres déployés ou encore le nombre de logements raccordés à la fibre optique.

EPL

La Caisse des Dépôts accompagne les Entreprises publiques locales sur l'ensemble du territoire national. Elle est actionnaire, aux côtés des collectivités territoriales françaises, de sociétés d'économie mixte (SEM), leurs filiales, mais également de SEMOP (Sociétés à opération unique). Elle peut également financer en prêt l'ensemble des EPL y compris les SPL (Sociétés publiques locales). Ces opérateurs économiques interviennent sur l'ensemble des politiques publiques portées par les collectivités territoriales, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, l'immobilier social ou d'activité, ou encore la gestion d'équipements publics.

Les enjeux de transition écologique et énergétique sont au cœur de leur activité, mais également les enjeux de cohésion sociale où elles opèrent dans le champ des services à la population, du logement social au travers des SAIEM, du renouvellement urbain et de la redynamisation des villes moyennes et territoires ruraux.

Le plan à moyen terme 2019-2024 s'inscrit dans un contexte d'évolutions législatives structurantes, par exemple avec la loi PACTE en 2019. En cohérence avec le livre blanc de la Fédération des EPL, la Caisse des Dépôts encourage les EPL à souscrire volontairement à une démarche RSE.

En 2019, ces démarches RSE sont notamment engagées dans les domaines suivants :

- La revitalisation des centres villes avec « Action cœur de ville » ;
- L'accompagnement des organismes de logement social
- Les énergies renouvelables.

Décision d'investissement

Les dossiers d'investissement, soit en augmentation de capital dans les SEM existantes, soit en création de filiale, intégreront dès 2020 une cotation extra-financière (en cours d'expérimentation en 2019) des projets avec analyse des impacts, portant sur la bonne gouvernance des SEM, et l'impact environnemental et social.

Cette cotation extra-financière conçue comme éclairage à la prise de décision s'appliquera de manière systématique à tous les nouveaux engagements d'investissement. Parmi les critères de cette cotation définis pour les EPL/SEM seront par exemple : le pourcentage du montant d'investissement total consacré à la TEE, le nombre de m² de surfaces traités / dépollués / réaménagés (pour les opérations foncières), ou le nombre d'actifs immobiliers construits / réhabilités / rénovés pour les opérations immobilières.

La Caisse des Dépôts fait évaluer l'impact environnemental de ses investissements dans les EPL en constitution, et incite ses partenaires co-investisseurs à privilégier une empreinte environnementale la plus réduite possible.

L'institution est de plus en plus sollicitée par les collectivités pour investir dans des opérateurs territoriaux multi-énergie et investir dans ce cadre dans des domaines durables innovants (aménagement et mobilité durable, efficacité énergétiques, énergies renouvelables).

La doctrine d'investissement dans les SEM intègre des indicateurs environnementaux en fonction de l'objet d'activité de chaque société, par exemple la prévision du nombre de MW produit dans le domaine des énergies renouvelables.

Suivi de l'investissement

La Caisse des Dépôts accompagne les Entreprises publiques locales, dont les SEM dans l'appropriation des démarches RSE. Dans ce cadre, elle a élaboré en 2019 :

- Un livrable pédagogique à destination des EPL précisant ce qu'est une démarche RSE ;
- Un outil d'aide à l'élaboration d'une stratégie RSE ;

- Un projet de charte RSE pour faciliter sa mise en place au sein de la structure, qui sera proposé pour être annexée aux pactes d'actionnaires.

Cette dimension RSE a été également introduite dans les *term sheets* des pactes d'actionnaires désormais signés avec tous les nouveaux engagements de la Banque des Territoires. Le travail sur ces *term sheets* a été engagé courant 2019 avec des premiers projets en fin d'année. Tout l'accompagnement méthodologique a été réalisé entre fin 2019 et 2020.

La Caisse des Dépôts veille plus particulièrement aux bonnes pratiques actionnariales ; ses représentants aux instances de gouvernance sont formés en ce sens, et sensibilisés aux problématiques ESG.

36 M€ de nouveaux engagements d'investissements en 2019 dans les domaines contribuant à la TEE, notamment dans les énergies renouvelables avec la création de SEM Départementales d'énergies et l'entrée en capital de Bordeaux Métropoles Energies

Economie Sociale et Solidaire

Les investissements réalisés dans le domaine de l'économie et de la cohésion sociale ont pour objectif de soutenir des projets et entreprises à impact social et environnemental sur tous les territoires, autour des axes suivants :

- Développement économique territorial/création d'activités, catalysant les expertises territoriales pour favoriser l'innovation et accompagnant les personnes éloignées de l'emploi dans leur parcours d'insertion ;
- Innovations solidaires, en visant notamment l'accès aux soins et le maintien à domicile, lutte contre les déserts médicaux, hébergements innovants associés à des services et/ou un projet de vie commun, y compris avec des réseaux œuvrant en faveur de la cohésion sociale et des mal-logés ;

- Adaptation et développement des compétences, en augmentant l'employabilité des publics fragiles et éloignés de l'emploi ;
- Partenariats et financements intermédiés, y compris un fonds ESS, afin de renforcer la professionnalisation des entrepreneurs de l'ESS et permettant de financer des projets sociaux innovants.

Décision d'investissement

L'analyse est pour l'instant effectuée au cas par cas en fonction de la typologie du projet afin de confirmer que le projet est conforme avec le modèle d'investissement à impact (éducation, formation, développement du territoire, accès au logement...)

L'actualisation en 2019 de la grille de cotation extra-financière pour les investissements dans le domaine de la cohésion sociale et territoriale, va permettre d'analyser de manière plus systématique des indicateurs tels que : le ciblage des bénéficiaires, (nombre de personnes accompagnées / ciblées/ formées / réinsérées sur la durée globale du projet), la mesure de l'impact environnemental (surface reconverte en agriculture biologique ; nombre de consommateurs /clients ciblés en circuit

En 2019

- Adossement d'actifs ESS, immobilier social, et éducation et insertion professionnelle à l'obligation durable.
- Participation aux renforcements de l'écosystème ESS (mise à disposition d'outils ouverts, partenariats pour le micro-crédit et le bâti scolaire, investissements dans des structures pour la formation professionnelle et le domaine de la santé, actions pour la transition alimentaire...).
- Le fonds NovESS a réalisé 16 investissements pour près de 13M€.
- Les trois dernières prises de participation du fonds NovESS pour un montant de 1,8 Md€ viennent accompagner le développement de projets portés par Ethiquable, Co-recyclage et Handéo²³

court), ainsi que les pratiques de bonne gouvernance.

Suivi de l'investissement

La Caisse des Dépôts veille à faire observer les bonnes pratiques actionnariales et le respect des enjeux RSE des entreprises, notamment via son rôle actif dans les instances de gouvernance.

Avec 26 entreprises, le portefeuille du fonds NovESS, porté par la Banque des Territoires, est aujourd'hui un portefeuille significatif qui permet une mesure d'impact pertinente sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) grâce à la méthodologie MESIS (outil en co-partenariat avec BNP Paribas et INCO). Cet outil intègre une batterie d'indicateurs extra-financiers classés par domaine d'action sociale (accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et à la santé, microfinance, lutte contre la précarité, protection de l'environnement) et un système de cotation permettant la fixation et le suivi d'objectifs pendant toute la durée de l'investissement.



©Rido – stock.adobe.com

²³ Pour plus d'informations : http://www.novess.fr/wp-content/uploads/2020/02/05022020_Le-fonds-NovESS-VF.pdf

Bpifrance

3.3

En bref :

- Un objectif de **financement et de développement des entreprises** françaises.
- Une **prise en compte systématique des enjeux environnementaux**, sociaux et de gouvernance.
- Des entreprises inscrites dans une **démarche RSE de progrès** et de prise d'initiative.
- Le respect des exclusions normatives et sectorielles du Groupe.
- Participation à l'**objectif de décarbonation** des portefeuilles Groupe.
- 5 ODD prioritaires pour Bpifrance :



Gestion des risques ESG

Investisseur de long terme, Bpifrance partage l'attention portée par le groupe Caisse des Dépôts aux enjeux ESG et souhaite promouvoir des meilleurs standards en matière d'investissement responsable. Pour cela, elle accompagne les entreprises dans une optique d'amélioration continue.

Classes d'actifs	Identification et suivi des risques	Gestion des risques
Investissements directs cotés et non cotés	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance approfondie des entreprises, des mesures de maîtrise des risques en place et des stratégies engagées pour adapter le ou les modèles d'affaires grâce à un diagnostic ESG initial 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des points d'améliorations ESG identifiés à l'entrée en relation - Participation à la gouvernance des sociétés et négociation des pactes d'actionnaires
Capital investissement indirects non cotés	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la décarbonation des portefeuilles - Questionnaires ESG annuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange avec un certain nombre de sociétés de gestion sur leur politique ESG - Offre disponible de formations des entrepreneurs à la RSE.

Investissements directs cotés et non cotés

Bpifrance entre au capital d'entreprises cotées et non cotées, dans une optique de consolidation et de croissance pour les premières (mid et large caps) et d'accompagnement pour les secondes (start-ups, PME et ETI françaises).

Elle réalise ainsi des investissements ponctuels au capital des plus grandes entreprises considérées comme stratégiques pour l'économie nationale, notamment pour stabiliser leur actionnariat, et participe activement à la gouvernance de ces entreprises.

Pour les plus petites entreprises, Bpifrance investit en minoritaire, sauf exception, via des fonds spécialisés gérés par ses équipes d'investissement.

Décision d'investissement

L'évaluation ESG préinvestissement est effectuée avec l'appui d'un outil d'aide à l'analyse qui détermine les enjeux les plus pertinents à examiner. Ce dernier recouvre 14 questions, organisées en 4 thèmes, et pondérées en fonction de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise :

- Gouvernance : transparence et équilibre ; anticipation ;
- Capital humain : emploi et politique sociale ; gestion des emplois et compétences ; diversité et égalité des chances ; bien-être au travail ; climat et dialogue social ;
- Parties prenantes : relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs ; qualité et satisfaction des clients ; relations avec les autres parties prenantes externes ;
- Politique environnementale et système de management : énergie et gaz à effet de serre ; intrants et déchets ; maîtrise des autres impacts environnementaux ;

Cet état des lieux permet de repérer certaines problématiques ESG et d'engager une démarche de progrès selon les enjeux

²⁴ Calculée sur les données publiées par 23 entreprises investies par Bpifrance, représentant 94% du portefeuille coté.

matériels. L'analyse est intégrée dans la note présentée au comité d'investissement pour décision, et peut engendrer un refus si les risques ESG sont suffisamment importants, ou, sur la base d'un diagnostic partagé, de susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Suivi des investissements

Le suivi opérationnel des progrès de l'entreprise est réalisé par les équipes d'investissement, notamment par leur participation à la gouvernance des sociétés et par le suivi de l'actualité des lignes. Les réponses aux questionnaires de la campagne ESG annuelle peuvent également permettre de déceler des enjeux encore non abordés dans le dialogue de l'entreprise.

En plus du suivi sur la décarbonation des portefeuilles, les mesures d'impact des actions de Bpifrance sont calculées annuellement. Le soutien à la croissance durable est notamment calculé par le nombre d'actions en faveur de la transition énergétique et écologique, et aux actions en faveur de l'économie sociale et solidaire.

0,16 teqCO₂/k€ : empreinte carbone du portefeuille action, contre 0,119 teqCO₂/k€ en 2018²⁴

676 M€ d'encours investis dans la TEE, dont 124 M€ en 2019

243 entreprises en portefeuille, soit 29%, ont répondu à la campagne de suivi des performances ESG

Capital investissements indirects non cotés

Décision d'investissement

Dans le cadre de ses activités d'investissements en fonds de fonds, la prise en compte des dimensions ESG des investissements fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires de Bpifrance Investissement.

En outre, Bpifrance Investissement veille à ce que ces équipes de gestion partenaires s'engagent à prendre les dispositions pour les sociétés dans lesquelles elles investissent et adoptent une démarche de progression dans leur prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise

La politique de Bpifrance à l'égard des fonds est incitative et n'exclut donc a priori pas ceux qui n'ont pas encore engagé de politique d'investissement responsable, mais veille par une contractualisation dans la documentation juridique (*side letters*), à ce que les sociétés de gestion placent les entreprises dans lesquelles elles investissent dans une démarche RSE de progrès.

Suivi de l'investissement

Outre le suivi au fil de l'eau par les équipes de gestion, une campagne annuelle est menée auprès des sociétés de gestion et des fonds investis avec le questionnaire ESG annuel qui leur est adressé. Il leur est également demandé de faire répondre les entreprises de leur portefeuille à cette enquête dont les résultats font l'objet d'un retour aux équipes de gestion concernées de Bpifrance.

Par ailleurs, l'équipe développement durable rencontre, ou est en relation, avec un certain nombre de sociétés de gestion, et leur propose l'accès à l'offre de formation des entrepreneurs à la RSE de Bpifrance.

92 sociétés de gestion et 955 entreprises investies par elles ont répondu à l'enquête ESG réalisée en 2019 sur 2018

322 M€ d'encours verts donc 15 M€ de nouveaux investissements en 2019



©saksit – stock.adobe.com

Gestion des participations stratégiques

3.4

Présentation

Les départements du métier Gestion des participations stratégiques sont en charge des projets d'acquisition, de cession et du pilotage des filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts. Le métier accompagne leur développement dans le respect de la politique actionnariale de la Caisse des dépôts. Cette politique repose sur trois critères : l'intérêt à long terme des entreprises concernées et de leurs différentes parties prenantes, l'intérêt patrimonial de la Caisse des Dépôts et l'intérêt général.

5 ODD prioritaires pour la Gestion des participations stratégiques :



Stratégie

La gestion des filiales s'inscrit dans le cadre de la charte d'investissement responsable de la Caisse des Dépôts qui rappelle que la création de valeur par une entité ne se limite pas à son seul volet financier mais est également immatérielle et sociétale.

Ainsi la Caisse des Dépôts appuie ses filiales et participations dans la promotion des meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leur fonctionnement et au travers de leurs activités, et assure un accompagnement de leurs démarches en la matière. En particulier, la Caisse des Dépôts incite ses filiales et

participations ayant une activité d'investissement à poursuivre et amplifier leur stratégie affirmée d'investisseur responsable, et les accompagne dans cette voie.

Les priorités stratégiques du Groupe et les perspectives de création de valeur font l'objet d'un suivi régulier en comité exécutif du Groupe. La Caisse des Dépôts actionnaire prescrit annuellement ses attentes en matière de politique durable, elle a notamment fixé pour 2020 un objectif de participation à l'élaboration et au déploiement de nouveaux engagements :

- Climatiques, en vue d'un alignement des activités sur l'ambition de neutralité carbone à horizon 2050,
- En matière de biodiversité.

Lors de l'instruction de dossiers de développement, les équipes sont susceptibles de procéder à des exclusions normatives et respectent les exclusions sectorielles (charbon, tabac, mines antipersonnel...), et veillent au strict respect de la politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) mise en place par la direction du contrôle permanent et de la conformité. La Caisse des Dépôts a en outre défini, dans une procédure cadre, les principes généraux LCB-FT applicables par l'ensemble de ses filiales, sous réserve des compléments et adaptations nécessaires à leurs activités.

87% de taux de participation des représentants de la Caisse des Dépôts aux conseil d'administration des filiales et participations stratégiques cotées et non cotées

STOA

STOA est un véhicule d'investissement, créé en 2017, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'Agence française de développement (AFD) destiné à financer des infrastructures nouvelles ou existantes dans les pays en développement.

Le fonds s'est doté d'un objectif d'investir dans 30% de projets à co-bénéfice climat. Par ailleurs, depuis la signature des IFC Operating principles for impact management en 2019, le fonds met l'accent sur les projets à fort impact, en ligne avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

En 2019

- Signature de l'IFC Operating principles for impact management, qui a renforcé la doctrine de STOA avec la priorité mise sur l'impact des projets.
- L'analyse projet se réfère désormais systématiquement aux éléments qualitatifs et quantitatifs des scénarios de transition définis par les pays dans le cadre de l'accord de Paris.
- Les émissions évitées par les projets d'énergies renouvelables excèdent les émissions de GES dégagées des autres projets.²⁵

Gestion des risques ESG et climats

Outre le respect des exclusions normatives du groupe Caisse des Dépôts et sectorielles de l'AFD, STOA s'est doté d'une procédure robuste en matière d'évaluation et de suivi des risques E&S (environnementaux et sociaux). Cela en conformité avec les normes de performance en matière de durabilité de l'IFC (International finance corporation) et s'appuyant sur un certain nombre de documents de référence de l'AFD.

La procédure prévoit dans ce cadre l'évaluation de la résilience aux risques

physiques induits par le changement climatique. Les projets sont ainsi analysés dès la phase d'identification en évaluant, d'une part la vulnérabilité au changement climatique, et d'autre part les mesures mises en place pour rendre l'installation résiliente face à ces vulnérabilités. La résilience des projets est évaluée à la phase d'instruction de manière qualitative sur la base des projections régionales de la WB (augmentation de température) et du GIEC (augmentation du niveau marin). L'horizon temporel est généralement calé sur la durée de vie des infrastructures (autour de 25 ans).

Décision d'investissement

Les études E&S requises pour les projets financés par STOA présentent des données exhaustives sur la conformité du projet avec les standards de performance d'IFC.

L'analyse E&S (qui comporte un volet climat et depuis 2019 un volet impact) est présente à tout moment du cycle projet et ce dès le screening d'une opportunité d'investissement.

Dans un premier temps une analyse E&S permet de classer les projets identifiés selon leur sensibilité aux risques climatiques et les mesures mises en place. Les résultats de cette analyse sont déterminants dans la décision d'investissement.

De plus en plus souvent, particulièrement pour les projets énergie, l'évaluation est complétée par une analyse d'alignement sur un scénario quantitatif compatible avec un monde à 1,5°C - 2°C comme le scénario SDS de l'AIE. Par exemple en 2019, un projet d'infrastructure aéroportuaire en Amérique latine a été écarté en raison de sa trop forte émissivité.

En général les analyses préliminaires permettent d'éviter l'instruction de projets non conformes à la politique ESG en amont des comités d'investissement (ex. : projets de gaz de pétrole liquéfié avec une forte exposition sur les fuel lourds).

²⁵ Sous les hypothèses de la méthode bilan carbone de l'AFD

À chaque étape de l'instruction, les résultats des analyses sont susceptibles de constituer un argument permettant d'écarter un projet.

Les critères ESG qui conditionnent le processus d'investissement et pouvant être des critères justifiant l'écart d'un projet sont donc :

À la phase d'identification du projet

- L'émissivité potentielle du projet en GES (au-delà d'1 MtCO₂ / an, le projet est écarté dans les pays d'intervention),
- L'incompatibilité du projet avec la trajectoire bas-carbone / de résilience du pays (effet de verrouillage (*carbon locking*), trop grande vulnérabilité pour les projets émissifs).

À la phase d'évaluation et de décision

Une incompatibilité majeure et inconciliable avec les standards de performance de l'IFC (déplacement majeur et forcé de populations, impact irréversible sur une espèce protégée...) dans le cas où aucune mesure d'atténuation n'est envisageable, engendrerait la fin de l'entrée en relation.

Une seconde opinion formalisant un avis sur les risques de conformité est obligatoire avant toute entrée en relation d'affaires. Le dispositif de STOA prévoit enfin une négociation, des règles de gouvernance des sociétés de projet,

et une clause standard de reporting en termes de suivi dans les contrats

Suivi de l'investissement

Un plan d'action E&S permet à STOA d'engager un dialogue avec les porteurs de projet et de définir les sujets et axes de travail sur lesquels il est nécessaire de se mettre en conformité. Le suivi de ce plan d'action se fait de manière régulière avec la contrepartie, à des fréquences qui varient en fonction de l'avancement du projet (hebdomadaire, bimensuel, mensuel, trimestriel).

Aussi pour tous les projets en portefeuille, STOA collecte et suit régulièrement des données qualitatives et quantitatives relatives à la maîtrise de risques ESG, ainsi qu'un set d'indicateurs d'impacts. La méthodologie d'approche des impacts ayant été renforcée depuis la signature des IFC Operating principles for impact management, les indicateurs communicables et agrégeables (tels que la capacité renouvelable installée, la quantité de CO₂ évitée, le nombre d'emploi directs créés et les montants générés dans les pays d'intervention à travers les salaires et les bénéfices) font l'objet d'un suivi plus poussé et sont alignés avec les cibles des ODD.

Les projets financés sont ainsi suivis avec un reporting régulier, mais aussi des visites de terrain par la responsable E&S.

39,2 M€ d'investissements verts,
dont **18 M€** en 2019

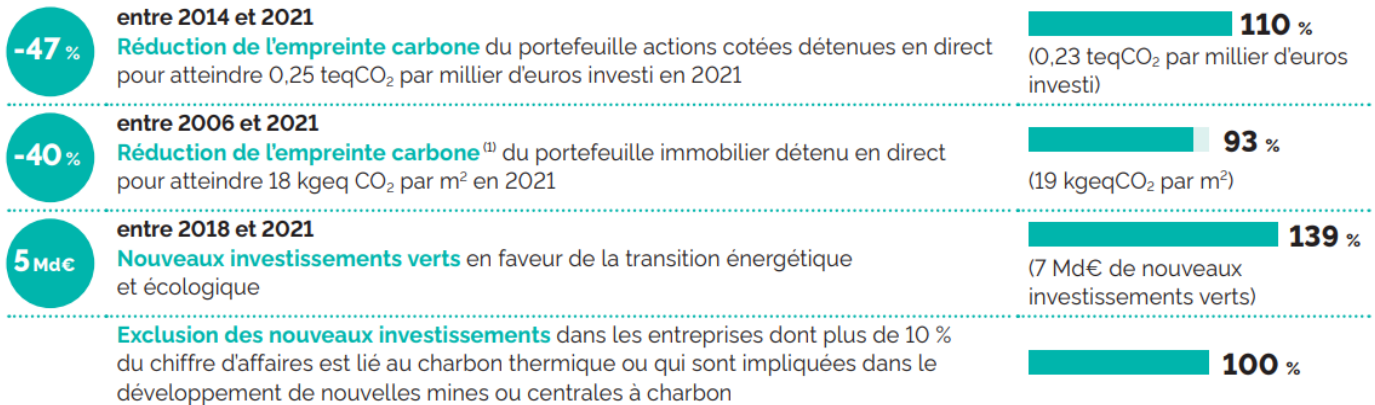
Entrée en capital de **4** nouveaux projets

CNP Assurances

CNP Assurances a déployé depuis de nombreuses années une stratégie d'investisseur responsable pour la majorité de ses actifs. En 2019, la compagnie d'assurances renforce encore sa démarche en faveur du climat avec :

- La signature de la *Net-Zero Alliance*, rejoignant la Caisse des Dépôts dans cette initiative pour la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- La participation aux travaux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur les stress-tests climat ;
- L'émission d'une obligation verte à hauteur de 750 M€ ;

- La mise en place d'un comité risque climatique suivant trimestriellement les actions mises en place pour intégrer les risques climatiques dans toutes les composantes de l'activité ;
- La mise en place de nouveaux engagements avec :
 - L'abaissement du seuil d'exclusion au charbon pour les investissements existants (20% du chiffre d'affaires lié au secteur contre 25% précédemment) et le renforcement de l'engagement actionnarial sur ce sujet,
 - La multiplication par 2 des encours en investissements verts pour atteindre 20 Md€ d'ici fin 2023.



(1) Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie

Résumé de l'intégration ESG au sein des classes d'actifs gérés par CNP Assurances

Classes d'actifs	Gestion des risques ESG	Décision d'investissement	Suivi de l'investissement
Actions cotées détenues en direct		<p>Gestion <i>best-in class</i> par les deux sociétés de gestion dont CNP Assurances confie ses mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ostrum AM et Mirova (analyse ESG et opinion globale qualitative) - La Banque Postale AM (notation ISR pour chaque secteur de l'économie reposant sur une grille d'analyse de 4 piliers (gouvernance, gestion des ressources, transition énergétique et développement des territoires), pondérés en fonction des problématiques de chaque secteur. <p>CNP Assurances assure la cohérence de la démarche de ses deux mandataires au travers de ses engagements d'investisseur responsable, et de manière complémentaire en décidant de renforcer les dialogues, voire d'exclure des entreprises dont les pratiques contreviennent aux principes fondamentaux du Pacte mondial.</p>	<p>Chaque société de gestion présente trimestriellement au comité ISR de CNP Assurances la notation ESG des portefeuilles, les évolutions et les enjeux sectoriels et les titres avec un risque ESG élevé.</p> <p>CNP Assurances met en œuvre depuis 2005 une politique active de vote dans les assemblées générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire. CNP Assurances publie sur le site cnp.fr les détails de sa politique d'engagement actionnarial, qui couvre à la fois la politique de vote ainsi que le dialogue avec les entreprises.</p> <p>Calcul de l'empreinte carbone</p>

Classes d'actifs	Gestion des risques ESG	Décision d'investissement	Suivi de l'investissement
Obligations d'entreprises		La notation ESG est réalisée tous les trimestres par les experts ISR des sociétés en charge de la gestion de ces portefeuilles (LBPAM et groupe NIM). L'analyse ESG des titres bénéficie de la veille trimestrielle sur les actions cotées avec ces mêmes analystes extra-financiers.	Calcul de l'empreinte carbone
Gestion déléguée	- Exclusion des entreprises impliquées dans les armes controversées ou entreprises ne respectant pas les principes fondamentaux du Pacte mondial	<u>Fonds ouverts</u> : Questionnaire de diligence sur les engagements d'investissement responsable, l'approche ESG, la spéculation sur les matières premières agricoles, ainsi que sur les principes d'exclusion des producteurs d'armes controversées et règles internes de gestion des paradis fiscaux et des embargos, l'adhésion aux PRI, l'intégration des enjeux de transition écologique et énergétique dans la politique de vote. <u>Fonds dédiés</u> : Application des principes d'exclusion	<u>Fonds ouverts</u> : enquête tous les deux ans pour vérifier l'application de ces principes. <u>Fonds dédiés et fonds ouverts</u> : la politique d'engagement et de vote est déléguée aux sociétés de gestion.
Immobilier	- Exclusion des pays non démocratiques, à faible degré de liberté ou jugés corrompus, et paradis fiscaux - Exclusion des nouveaux investissements dans les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou qui sont impliquées dans le développement de nouvelles mines ou centrales à charbon. Seuil de 20% pour les entreprises en portefeuille.	CNP Assurances confie la gestion de son patrimoine immobilier à des entreprises spécialisées, sur la base de stricts cahiers des charges, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité. Avant toute acquisition, les sociétés de gestion remettent un dossier à CNP Assurances incorporant l'analyse technique, environnementale et sanitaire du bâtiment. Ce dossier relève les risques environnementaux, la performance énergétique (diagnostic obligatoire), les émissions de GES du bâtiment et sa position au regard des nouvelles réglementations environnementales (bail vert, certifications, labels). Ces informations ESG peuvent être complétées si nécessaire d'audit, de benchmark, de références internationales (labels) ou d'autres informations d'experts externes. Par ailleurs, CNP Assurances demande aux sociétés de gestion de s'engager à signer avec elle la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires.	La gestion au quotidien, est déléguée à des sociétés de gestion en charge de contractualiser avec des gérants immobiliers ou des foncières. Cette délégation passe par un contrat-cadre qui définit les engagements des sociétés de gestion et qui s'applique de facto à leurs sous-traitants. Ces engagements incluent des critères ESG et éthiques. La mise en œuvre du contrat est conditionnée au respect de la démarche socialement responsable de CNP Assurances ainsi que des principes de sécurité des immeubles et des personnes et de qualité des prestations.
Capital investissement et infrastructure	- Exclusion des nouveaux investissements dans les entreprises du secteur du tabac	Engagement dans des fonds de private equity et en infrastructures durables, notamment via le fonds Meridiam Transition. <i>Dues diligences</i> menées avant tout investissement permettent d'établir une notation ESG sur le capital investissement.	Reporting annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pour les investissements infrastructures.
Obligation souveraines et publiques		Mandats confiés à Ostrum AM et à La Banque Postale AM. CNP Assurance applique des critères de gouvernance dans la sélection d'obligations souveraines et publiques, notamment les règles d'exclusion sur les pays.	

Plus d'informations sur la démarche d'investisseur responsable de CNP Assurances dans son rapport dédié 2019

Retraites et solidarité

3.5

Présentation

Avec plus de 70 mandats gérés, principalement dans le champ de la protection sociale et de la formation professionnelle, la direction des retraites et de la solidarité (DRS) propose à ses clients une offre de service globale et modulable en gestion financière et extra-financière déléguée. Elle offre notamment aux clients soucieux d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement, un accompagnement dans la mise en place de démarches en matière IR et de TEE.

L'Ircantec, régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques, est une excellente illustration de mise en place d'une démarche IR. La Caisse des Dépôts gère en effet par délégation les actifs de l'Ircantec, soit près de 12,6 Md€ à fin 2019. Dans ce cadre, elle élabore les propositions en matière de politique de placement, accompagne le conseil d'administration dans sa réflexion stratégique et assure la mise en œuvre de la politique de placement dans le respect des orientations générales décidées par le Conseil d'administration. Depuis plusieurs années, la direction des retraites et de la solidarité accompagne ainsi l'Ircantec dans la définition et la mise en œuvre d'une démarche d'investisseur responsable, en conseillant et en orientant le régime vers des placements qui reflètent son identité et qui respectent ses valeurs.

Gestion des risques ESG

En cohérence avec la stratégie d'investisseur responsable du groupe Caisse des Dépôts, ces engagements IR visent à promouvoir une gestion pérenne et responsable des réserves

des régimes de retraite, lesquelles proviennent des cotisations des actifs.

La DRS accompagne en outre l'Ircantec dans son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique : après l'exclusion des valeurs charbon au-delà d'un certain seuil du chiffre d'affaires (20% puis 10% en 2019) depuis 2016, elle a proposé en 2018 au conseil d'administration une stratégie de désinvestissement ciblée et progressive du secteur des énergies fossiles.



©Halfpoint – stock.adobe.com

En 2018, les montants issus du désinvestissement des obligations de ce secteur ont été réinvestis dans le fonds dédié « obligations vertes ». En 2019, dans la continuité de cette stratégie, les montants issus du désinvestissement des actions ont été réinvestis dans 7 fonds spécialisés dans les entreprises œuvrant en faveur de la TEE.

L'Ircantec est aujourd'hui investie dans 8 fonds disposant du label Greenfin, composés essentiellement d'actifs investis dans les activités dites vertes (énergies renouvelables, efficacité énergétique, transports propres...). Au total, l'Ircantec s'est engagée à hauteur de 12,2% de ses réserves pour le financement de la transition écologique et énergétique.

La DRS accompagne le régime dans sa stratégie de soutien à la TEE, que ce soit au travers de ses investissements mais aussi par un contrôle particulièrement pointu des aspects TEE dans le cadre de l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des entreprises dont l'Ircantec est actionnaire. L'objectif est de sensibiliser les entreprises à la nécessité de s'engager plus fortement dans l'accompagnement de la TEE. Depuis 2019, une lettre signée par le président de l'Ircantec est systématiquement adressée aux dirigeants des entreprises pour lesquelles l'Ircantec estime que la politique de transition n'est pas assez développée, qu'il s'agisse de la stratégie présentée ou des résultats escomptés.

Décision d'investissement

En amont, une stratégie d'engagement et d'intégration IR est élaborée avec les administrateurs de l'Ircantec (intégration de critères ESG dans la sélection des actifs en portefeuille, mise en œuvre d'une démarche d'engagement actionnarial dans les sociétés où le régime est investi...). La DRS peut s'appuyer en la matière sur ses réseaux spécialisés : réseau investisseurs de la Caisse des Dépôts, Novethic, sociétés de gestion, prestataires externes...

Suivi de l'investissement

En aval, la DRS assure le suivi des décisions prises par les administrateurs afin de les accompagner dans leur mise en œuvre.

Parallèlement, des programmes de formation et des communications sont mis en place pour informer et enrichir les connaissances des administrateurs et des bénéficiaires du régime.

Dans le cadre du plan de formation établi pour former et accompagner les administrateurs dans l'exercice de leur mandat, la Caisse des Dépôts a formé les nouveaux administrateurs au pilotage technique et financier de l'Ircantec, aux styles de gestion financière et à l'IR (3 modules de formations sur trois jours).

S'agissant du contrôle et du suivi de la mise en œuvre des investissements, la DRS applique une procédure dédiée au suivi mensuel des performances et des risques des portefeuilles, en s'appuyant sur une analyse très complète et détaillée de chacun des portefeuilles à partir de données indépendantes de celles des sociétés de gestion.

Depuis 2013, le suivi de la gestion mise en œuvre par les sociétés de gestion, dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés par l'Ircantec, est réalisé et structuré en considérant de façon conjointe les aspects financiers et extra financiers.

Le suivi de la performance globale extra-financière se double d'une évaluation externe par un prestataire spécialisé (Vigéo Eiris). De plus, dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable, afin d'avoir une connaissance fine de l'impact de son portefeuille sur le climat et des risques climatiques auxquels ce dernier est exposé, l'Ircantec mesure un grand nombre d'indicateurs dont l'empreinte carbone de son portefeuille sur l'ensemble des classes d'actifs ainsi que sa contribution à la TEE, ces analyses étant menées par deux prestataires (I-Care et Beyond Rating).

35 comités de gestion tenus avec les sociétés de gestion

54/100 : score ESG du portefeuille consolidé de l'Ircantec selon Vigéo Eiris

2,1 °C : température moyenne du portefeuille entreprises cotées de l'Ircantec à horizon 2100

Annexes

Annexe 1 : Principes pour l'Investissement Responsable

- Principe 1 : Prendre en compte les questions ESG dans les processus de décisions en matière d'investissement.
- Principe 2 : Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et leurs pratiques d'actionnaires.
- Principe 3 : Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des rapports sur leurs pratiques ESG.
- Principe 4 : Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs.
- Principe 5 : Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité.
- Principe 6 : Rendre compte des activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

Annexe 2 : Charte des investisseurs publics français en faveur du climat

- Principe 1 - Prise en compte des enjeux climatiques dans les décisions d'investissement : Les investisseurs publics français mettent en œuvre des procédures internes d'évaluation et de gestion des risques liés au changement climatique propres à chaque acteur, pleinement intégrées à leur politique d'investissement ou à leurs décisions d'octroi de crédit.
- Principe 2 - Participation au financement de la transition vers une économie bas carbone : Les investisseurs publics français participent activement au financement de la transition vers une économie bas carbone et résiliente face au changement climatique, en tenant compte de leur mandat, de leurs contraintes propres et dans le respect de la subsidiarité vis-à-vis des autres financeurs.
- Principe 3 - Dialogue structuré avec les parties prenantes : Les investisseurs publics français conduisent un dialogue approfondi et structuré avec les entreprises dont ils sont actionnaires, les institutions financières auxquelles ils confient des mandats ou accordent des refinancements, les parties prenantes auxquelles ils octroient des financements, afin d'inciter ces entreprises, institutions financières et parties prenantes à renforcer leurs initiatives en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets.
- Principe 4 - Diffusion des meilleures pratiques : Les investisseurs publics français participent à la diffusion des meilleures pratiques sur les enjeux touchant à la réduction des risques climatiques et à l'adaptation au changement climatique auprès de leurs pairs, des entreprises et parties prenantes qu'ils financent et des autres parties prenantes qu'ils identifient comme pertinentes.
- Principe 5 - Emission d'instruments financiers dédiés : Les investisseurs publics français valorisent autant que possible leurs actifs ou activités en lien avec la transition bas carbone dans le cadre de leur politique de financement ou de refinancement, notamment, lorsque ce mode de refinancement est pertinent pour eux, en émettant des obligations vertes respectant des standards de marché exigeants.

- Principe 6 - Transparence et redevabilité : Les investisseurs publics français s'attachent à rendre compte, par une documentation publique appropriée, des actions engagées en faveur du climat et de la mise en œuvre des présents principes, ainsi que des résultats obtenus.

Annexe 3 : Les recommandations de la TCFD

Gouvernance

- 1.1 Approche par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat.
- 1.2 Description du rôle de la direction dans l'appréhension et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

Stratégie

- 2.1 Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme.
- 2.2 Description de l'impact potentiel des scénarios climatiques sur le modèle économique, la stratégie, y compris financière.
- 2.3 Description de la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2°C ou inférieur.

Gestion des risques

- 3.1 Description du processus pour identifier et évaluer les risques liés au climat.
- 3.2 Description des processus pour gérer ces risques climatiques.
- 3.3 Description de l'intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques, à une stratégie plus globale de gestion des risques.

Indicateurs et cibles

- 4.1 Publication d'indicateurs pour évaluer les risques et opportunités liés au climat en ligne avec la stratégie et la gestion des risques de l'entreprise.
- 4.2 Publication des scopes 1 et 2 et si approprié du scope 3 et des risques induits.
- 4.3 Description des objectifs fixés par l'entreprise pour piloter les risques, les opportunités et la performance liée au climat.

Annexe 4 : Table de correspondance

Article 173 - VI de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Cette table de correspondance fait le lien entre le contenu du bilan "Investissement responsable" 2018 et du Rapport d'activité et de développement Durable 2018, et les critères de l'article 173 - VI de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV). Les Principes pour l'Investissement Responsable (Annexe 1), les principes de la charte des investisseurs public français en faveur de climat (Annexe 2), ainsi que les recommandations de la *Task force on climate-related financial disclosures* (TCFD) (Annexe 3), sont eux aussi intégrés à cette table de correspondance.

Catégorie	Indicateur (Art. 173.6)	Section(s) du bilan "Investissement responsable" 2019	Section(s) du Rapport D'activité et de Développement Durable 2019 (Nos engagements pour faire grandir la France)	Principes pour l'Investissement Responsable	Charte des investisseurs publics français en faveur du climat
Présentation de la démarche générale	Démarche générale concernant la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et/ou de gestion des risques	1.1 Politique d'investissement responsable 1.2 Gouvernance (TCFD – 1.1; 1.2) 2 Stratégie climatique (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	- Une contribution active aux objectifs de développement durable de l'ONU - Œuvrer pour une finance durable	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
	Contenu, fréquence et moyens mis en place pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur l'existence de ces critères	1.3 Engagements auprès des parties prenantes 2.1 Résultats de l'action climatique des métiers financiers - dialogue actionnarial en faveur de la transition (TCFD - 3.1; 3.2) 3 Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	- Œuvrer pour une finance durable	Principes 1, 2, 3, 4	Principes 1, 2, 3, 4, 6
	Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label ESG	1.3 Engagements auprès des parties prenantes	- Une politique durable intégrée au cœur de la stratégie	Principes 1, 3, 4, 5, 6	Principes 1, 3, 2, 4, 6
	Procédures internes pour identifier les risques ESG et l'exposition des activités à ces derniers	1.1 Politique d'investissement responsable 2 Stratégie climatique (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) 3 Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	- Une maîtrise des risques extra-financiers - Œuvrer pour une finance durable	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6

Analyse de mise en œuvre	<p>Critères ESG : nature, raisons du choix de ces critères, risques associés au changement climatique, contribution de ces critères à l'atteinte des objectifs de la TEE</p>	<p>1.1 Politique d'investissement responsable 2 Stratégie climatique (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) 3 Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)</p>	<p>- Chapitre Nos engagements pour faire grandir la France</p>	<p>Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6</p>	<p>Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6</p>
	<p>Informations utilisées pour l'analyse : données financières ou extra-financières, analyses internes ou externes, notations, autres informations</p>	<p>3 Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)</p>	<p>- Une contribution active aux objectifs de développement durable de l'ONU - Œuvrer pour une finance responsable</p>	<p>Principes 1, 2</p>	<p>Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6</p>
	<p>Méthodologie et résultats de l'analyse</p>	<p>3 Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)</p>	<p>- Œuvrer pour une finance responsable - Accompagner la transition écologique</p>	<p>Principes 1, 2</p>	<p>Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6</p>
Réactions / changements effectués suite à l'analyse	<p>Intégration dans la politique d'investissement, cohérence avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique, cibles indicatives, conséquences sur les décisions d'investissement ou d'engagement</p>	<p>1.2 Gouvernance (TCFD – 1.1; 1.2) 2 Stratégie climatique (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) 3 Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)</p>	<p>- Une contribution active aux objectifs de développement durable de l'ONU - Œuvrer pour une finance responsable - Accompagner la transition écologique</p>	<p>Principes 1, 2, 3, 4</p>	<p>Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6</p>
	<p>Stratégie d'engagement : politiques d'engagement vis-à-vis des émetteurs et des sociétés de gestion le cas échéant, et bilan de ces politiques</p>	<p>1.3 Engagements auprès des parties prenantes 2.1 Résultats de l'action climatique des métiers financiers - dialogue actionnarial en faveur de la transition (TCFD - 3.1; 3.2) 3 Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)</p>	<p>- Œuvrer pour une finance responsable - Accompagner la transition écologique</p>	<p>Principes 1, 2, 3, 4</p>	<p>Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6</p>

Groupe Caisse des Dépôts
56 rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

 |  |  | 
caissedesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France